

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO  
FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE, DE GESTION ET DE SOCIOLOGIE

Département Economie

4<sup>ème</sup> Année

**Option : Administration**

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Diplôme de Maîtrise ès-Sciences  
Economiques

LE POIDS ECONOMIQUE DES  
IMPOTS D'ETAT:  
CAS DE MADAGASCAR  
(2008-2012)

**Impétrant** : RANDRIANANDRASANA Nomentsoa Nekena

**Encadreur** : RAZAFINDRAKOTO Jean Lucien

**Membre de jury** : LAZAMANANA André Pierre

**Date de soutenance** : 10 Avril 2015

**Année Universitaire** : 2013-2014



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO  
FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE, DE GESTION ET DE SOCIOLOGIE

Département Economie

4<sup>ème</sup> Année

**Option : Administration**

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Diplôme de Maîtrise ès-Sciences  
Economiques

LE POIDS ECONOMIQUE DES  
IMPOTS D'ETAT:  
CAS DE MADAGASCAR  
(2008-2012)

**Impétrant** : RANDRIANANDRASANA Nomentsoa Nekena

**Encadreur** : RAZAFINDRAKOTO Jean Lucien

**Membre de jury** : LAZAMANANA André Pierre

**Date de soutenance** : 10 Avril 2015

**Année Universitaire** : 2013-2014

## REMERCIEMENTS

*Je remercie tout d'abord Dieu Tout Puissant qui m'a donné la force, le savoir, la connaissance, ainsi que des jours à vivre pendant les cursus universitaires et pendant la préparation de ce travail de mémoire.*

*Ensuite, je tiens à remercier également mon encadreur pédagogique RAZAFINDRAKOTO Jean Lucien d'avoir accepté de m'encadrer pendant cette recherche. Il mérite un mille-merci de ma part.*

*Des remerciements s'adressent au Chef du Département, aux enseignants ainsi qu'aux personnels du département Economie d'avoir guidé les étudiants vers la bonne voie dans les études et de nous avoir transmis des connaissances.*

*Sans oublier les remerciements pour les personnes et les organismes qui m'ont aidé pendant la recherche et la collecte des données : la famille, les amis, l'INSTAT et la DGI.*

*Que Dieu vous bénisse !!!!*

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b><u>Tableau n°1</u></b> : Les recettes fiscales de 2008 à 2012 comparées avec les recettes totales.....	38
<b><u>Tableau n°2</u></b> : Les dépenses d'investissements financées par l'impôt.....	39
<b><u>Tableau n°3</u></b> : PIB nominal et Taux de pression fiscale entre 2008-2012.....	41
<b><u>Tableau n°4</u></b> : Les recettes douanières et leurs pourcentages par rapport aux recettes totales entre 2008-2012.....	42
<b><u>Tableau n°5</u></b> : La progressivité de l'IRSA à Madagascar entre 2008-2012.....	42
<b><u>Tableau n°6</u></b> : Le consentement à payer mensuel des branches d'activités des secteurs informels.....	53

## LISTE DES FIGURES

<b><u>Figure n°1</u></b> : L'offre et la demande sont également inélastiques.....	15
<b><u>Figure n°2</u></b> : L'offre et la demande sont également élastiques.....	15
<b><u>Figure n°3</u></b> : La demande est plus élastique que l'offre.....	16
<b><u>Figure n°4</u></b> : L'offre est plus élastique que la demande.....	16
<b><u>Figure n°5</u></b> : La demande est parfaitement inélastique.....	17
<b><u>Figure n°6</u></b> : L'offre est parfaitement inélastique.....	17
<b><u>Figure n°7</u></b> : La courbe de LAFFER.....	19
<b><u>Figure n°8</u></b> : Schéma des recettes publiques.....	37

# LISTE DES ANNEXES

<b><u>Annexe 1</u></b> : Les recettes fiscales de Madagascar en détail de 2009-2012.....	VIII
<b><u>Annexe 2</u></b> : Madagascar face l'OMD.....	IX
<b><u>Annexe 3</u></b> : Engagements dans le Protocole de Kyoto.....	IX
<b><u>Annexe 4</u></b> : La place de l'investissement public dans les dépenses de l'Etat.....	X
<b><u>Annexe 5</u></b> : Pays à faible revenu en Afrique subsaharienne-Taux de pression fiscale comparés avec la moyenne.....	XI

# LISTE DES ABREVIATIONS

**CGI:** Code Général des Impôts

**CO<sub>2</sub>:** Dioxyde de Carbone

**DA :** Droit d'Accise

**DE :** Droits d'Enregistrement

**DGI:** Direction Générale des Impôts

**FCV:** Fonds de Contre Valeur

**GES :** Gaz à Effet de Serre

**IDE:** Investissement Direct Etranger

**INSTAT:** Institut National de la Statistique

**IPVI:** Impôt sur les Plus-Values Immobilières

**IR:** Impôts sur les Revenus

**IRCM:** Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers

**IRSA:** Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés

**IS:** Impôt Synthétique

**OCDE:** Organisation de coopération et de Développement Economique

**OGT:** Opération Globale du Trésor

**OMD:** Objectif du Millénaire pour le Développement

**PED:** Pays En Développement

**PIB :** Produit Intérieur Brute

**QMM:** Qit Madagascar Minerals

**RFE:** Rapport Economique et Financier

**TBE:** Tableau de Bord Economique

**TVA:** Taxe sur la Valeur Ajoutée

**VA :** Valeur Ajoutée

# GLOSSAIRE

## **La fiscalité :**

On définit la fiscalité comme l'ensemble des mesures relatives au prélèvement, par un gouvernement, des contributions des membres de la société qui sont nécessaires à l'exercice de son pouvoir et de ses mandats. C'est alors la mise en commun des ressources que les contribuables payent pour en bénéficier des services qui seront disponibles à la communauté. D'un point de vue juridique, la fiscalité n'est autre que l'ensemble de la législation et réglementation en vigueur en matière fiscale.

## **La taxe :**

C'est une prestation pécuniaire requise des particuliers à l'occasion d'un service rendu. Elle est perçue lors du fonctionnement d'un service public ou de l'utilisation d'un ouvrage public. Le montant de la taxe n'est pas proportionnel au service rendu. Même si un contribuable ne bénéficie pas du service, il doit toujours s'acquitter de cette taxe fiscale.

## **La redevance :**

La redevance est la somme versée par un usager d'un service ou d'un ouvrage public. Elle a des contreparties directes qui sont les prestations fournies par ce service public ou dans l'utilisation de l'ouvrage public. A la différence de la taxe, pour la redevance, seuls les usagers qui payent la redevance et ce montant doit être proportionnel au service rendu, c'est le coût du service.

## **La politique fiscale :**

La politique fiscale est l'ensemble des décisions prises par le pouvoir public en matière de fiscalité. Elle concerne l'ensemble des décisions et des orientations qui déterminent les caractéristiques d'un système fiscal et qui permettent de financer les dépenses publiques tout en soutenant l'activité économique. Comme elle est une composante de la politique budgétaire, elle participe directement alors à la politique économique.

## **L'impôt d'Etat :**

Le terme impôt d'Etat dans ce travail de mémoire désigne les impôts d'Etat prévus dans les codes des impôts et les recettes douanières de Madagascar.

# SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	I
LISTE DES TABLEAUX.....	II
LISTE DES FIGURES.....	III
LISTE DES ANNEXES.....	IV
LISTE DES ABREVIATIONS .....	V
GLOSSAIRE.....	VI
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : LES CONCEPTS THEORIQUES SUR L'IMPOT.....	3
Chapitre I : Les éléments théoriques et historiques de l'impôt.....	4
Chapitre II : Les incidences de l'impôt.....	12
Chapitre III : Les rôles économiques de l'impôt sur la croissance et sur le développement .....	22
PARTIE II : LA CONTRIBUTION DES IMPOTS D'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT A MADAGASCAR ENTRE 2008-2012 .....	32
Chapitre I : L'impôt dans les finances publiques malagasy .....	33
Chapitre II : L'impôt au service de l'économie .....	41
Chapitre III : Des perspectives pour l'avenir .....	49
CONCLUSION GENERALE .....	56
ANNEXES .....	VIII
BIBLIOGRAPHIE .....	XII
WEBOGRAPHIE.....	XIV

# INTRODUCTION

Investir dans le développement, combattre la pauvreté, fournir des services publics et bâtir des infrastructures matérielles et sociales nécessaires pour soutenir la croissance à long terme, un pays a besoin de ressources, notamment internes, suffisante et stable. Pourtant, beaucoup de Pays En Développement (PED) n'arrivent pas à accroître leurs recettes publiques de source nationale, faute d'une base d'imposition étroite, de l'abondance du secteur informel, d'une administration et d'un gouvernement insuffisants ou défailants, de la faiblesse des niveaux de revenu par habitant, d'épargne intérieure et d'investissement, ainsi que de l'existence des contestations à l'impôt.

Certains pays, parmi lesquels la moitié de ceux d'Afrique subsaharienne, ne prélèvent que des recettes fiscales qui représentent moins de 17% de leur Produit Intérieur Brute (PIB), les Nations Unies considèrent ce taux comme le niveau minimum nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A titre de comparaison, les recettes fiscales des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) avoisinent 35% du PIB. Comme tous les pays du Sud Sahara, Madagascar figure parmi ces pays qui n'arrivent pas à financer son développement par ses propres ressources, ces pays sont marqués par leur forte dépendance de l'extérieur.

Théoriquement, ce sujet nous attire à plus approfondir les théories sur l'impôt qui ont été déjà expliquées par les courants de pensée à l'époque, ainsi que par certains auteurs du prix Nobel. Du point de vue pratique, l'étude du poids économique des impôts d'Etat dans le cas de Madagascar nous permet de comprendre vraiment la réalité des PED, surtout Madagascar qui fait ici l'exemple de notre étude, sur les rôles économiques joués par les impôts d'Etat. Mais **quels rôles jouent exactement ces impôts d'Etat dans la garantie des investissements publics et l'encouragement des investissements privés pour promouvoir un développement souhaitable à Madagascar ?** Cette question est adressée aux administrateurs, aux décideurs politiques, ainsi qu'aux économistes... car nombreux Malagasy ne savent pas encore l'utilisation concrète des prélèvements qui leur sont effectués, ce qui incite les fuites devant l'impôt. Les ressources fiscales de l'Etat viennent généralement des entreprises et des ménages. L'Etat doit alors, par le biais de sa politique économique, encourager l'investissement et la consommation qui sont les sources d'impôts. Dans le cas de

Madagascar, entre 2008-2012, la politique fiscale favorisait-elle la croissance économique du pays pendant cette période ? Parmi les infrastructures bâties, combien était la part de l'impôt ? Quelles étaient les dépenses financées par les recettes publiques ? L'impôt réduisait-il vraiment la pauvreté ? L'impôt avait-il participé à l'amélioration du bien être social ainsi qu'à la protection l'environnement ? Ses participations sont-elles suffisantes ? Quelles sont les bases d'imposition à élargir ? Quelles réformes doit-on apporter ? Telles sont les questions que nous essayerons de justifier pour répondre au grand problématique de ce travail de mémoire.

Le plan de travail sera divisé en deux grandes parties. Dans la première partie, on va voir les concepts théoriques sur l'impôt, cette partie se divise en trois chapitres : le premier parle des éléments théoriques et historiques de l'impôt ; le deuxième chapitre explique des les incidences de l'impôt ; dans le troisième, on va développer les rôles économiques de l'impôt sur la croissance et sur le développement. La seconde partie du travail sera titrée la contribution de l'impôt dans le développement à Madagascar entre 2008-2012. Son premier chapitre décrit la place de l'impôt dans les finances publiques malagasy ; le deuxième chapitre s'intitule l'impôt au service de l'économie ; et enfin, dans le dernier chapitre, on suggère des défis pour Madagascar en matière de fiscalité.

**PARTIE I : LES CONCEPTS THEORIQUES SUR  
L'IMPOT**

# Chapitre I : Les éléments théoriques et historiques de l'impôt

## Section 1 : Définitions et historiques

### 1. L'impôt

#### 1.1. Définitions

L'impôt se définit comme une forme spécifique de prélèvement obligatoire auquel sont soumis les contribuables. C'est un versement obligatoire, aujourd'hui exclusivement pécuniaire, sans contrepartie et définitif. Il représente la participation du citoyen aux charges communes de la Nation et doit répondre aux principes d'égalité, de nécessité, de légalité et d'annualité.

PIERRE BELTRAME définit l'impôt comme « *une prestation pécuniaire, requise des contribuables d'après leurs facultés contributives, et qui opère, par voie d'autorité, un transfert patrimonial définitif et sans contrepartie déterminée, en vue de la réalisation des objectifs fixés par la puissance publique* ». <sup>1</sup>

GASTON JEZE a également donné une définition classique de l'impôt. Selon lui, « *l'impôt est un prélèvement pécuniaire obligatoire, requis des particuliers, par voie d'autorité, à titre définitif et en vue de la couverture des charges publiques* ». <sup>2</sup>

#### 1.2. Caractéristiques

L'impôt est effectué par voie d'autorité par l'administration sur le fondement de ses prérogatives de puissance publique donc le prélèvement fiscal est obligatoire. Il est opéré à titre définitif. Dans le système fiscal d'aujourd'hui, l'impôt a strictement un caractère pécuniaire, c'est-à-dire qu'il est acquitté en argent. Puisqu'il est une ressource définitive pour les collectivités publiques qui leur permet de financer leurs dépenses, les contribuables n'ont aucun droit de prétendre de se soustraire à sa dette ou de fixer ou négocier sa contribution.

L'une des plus grandes caractéristiques de l'impôt est que son paiement s'effectue sans lien avec le fonctionnement du service. Ce n'est pas le coût d'un service rendu, donc il n'implique pas de contreparties. Ses contreparties sont indirectes (éclairage public, route...).

---

<sup>1</sup> BELTRAME Pierre, *La fiscalité en France*, 8<sup>ème</sup> édition, Les fondamentaux, HACHETTE Supérieur, Paris, 2001, p.12

<sup>2</sup> JEZE Gaston, Cité par DUVERGER Maurice, *Finances publiques*, 11<sup>ème</sup> édition, PUF, Paris, 1972, p.125

Selon la citation de NAPOLEON BONAPARTE ; Maximes et pensées (1769-1821) : *«les impôts ne sont que de l'argent prêté ; ils viennent du peuple, il faut qu'ils retournent au peuple ; semblables à ces vapeurs que le soleil attire de la terre et qu'il y fait retomber en pluie ou en bienfaisante rosée».*

## **2. Historiques**

### **2.1. Origines**

Etymologiquement, le mot impôt vient du latin *impositum*, ce qui est imposé ou chose imposée. Dans la mesure où il est un prélèvement obligatoire, récurrent, et sans contrepartie, sur une quantité de biens, il a toujours existé, sous une forme ou une autre, et ce depuis l'existence de l'homme en communauté.

En général, on peut présenter deux origines de l'impôt : La première est politique. L'impôt était à l'origine un tribut. Son acquittement par les habitants d'un pays occupé par l'ennemi leur permet de se garantir du pillage. La seconde est religieuse. La pratique du sacrifice, des offrandes faites au dieu. Quand les clercs, puis les souverains, se sont présentés comme les intermédiaires entre le dieu et les hommes, ils sont devenus tout naturellement les bénéficiaires de ces impôts.

### **2.2. A l'Antiquité, au Moyen Age jusqu'à la révolution française**

L'impôt coexiste longtemps avec des pratiques proches du pillage : réquisition, corvées, esclavage... Il repose surtout sur l'impôt foncier et la capitation, c'est également l'apparition des droits de douane. Dans de plusieurs pays, la fiscalité est associée au territoire. Elle fournit des recettes pour le budget royal qui permettent la vie de la cité, la défense de la nation et qui finance les guerres et les alliances.

Depuis le Moyen Age, le budget du roi et le budget de la société se confondent : il n'y a pas de distinction entre budget public et budget privé. Ce sont les rois qui fixent les impôts en fonction des dépenses qu'ils jugent utiles, bien déterminées et imminentes<sup>3</sup>.

### **2.3. Depuis l'Epoque Contemporaine**

Face au refus du Tiers-État de supporter seul le poids de l'impôt ainsi que la proclamation du principe de l'égalité devant l'impôt, les révolutionnaires de 1789 vont fixer des règles pour que la perception soit juste et concerne tous les citoyens. L'Etat peut prélever

---

<sup>3</sup> COLLIARD Jean-Édouard et MONTIALOUX Claire, *Une brève histoire de l'impôt*, Regards croisés sur l'économie, 2007/1 n° 1, p.57

des impôts afin d'assurer les tâches collectives. Le contrôle démocratique des dépenses est assuré par les représentants du peuple c'est-à-dire le parlement.

L'impôt est devenu un prélèvement financier obligatoire, généralement pécuniaire, exigé des particuliers, en fonction de leurs capacités contributives, par la puissance publique (État, collectivités locales, établissements publics), autoritairement, d'après une procédure et des règles fixes, à titre définitif, et sans contrepartie immédiate, en vue de la couverture des charges publiques, et de la poursuite de politique économique et sociale.

L'évolution de l'impôt est en fonction du caractère socio-économique et politique d'une société, et sa conception a évolué progressivement avec l'histoire. A partir de ces définitions, ces historiques, la logique du travail sera plus compréhensible et plus facile à concevoir. Nous allons maintenant revenir dans l'histoire, mais plutôt inclinée vers l'économie, pour mieux comprendre la justification de l'impôt.

## **Section 2 : L'impôt dans l'histoire de la pensée économique**

La conception de l'impôt dans l'histoire de la pensée économique dépend surtout du rôle que les courants accordent à l'Etat et la nature des richesses. D'une part, il y a ceux qui prônent l'intervention de l'Etat dans l'économie c'est-à-dire que l'Etat, par le biais de sa politique économique, peut influencer l'activité économique dans le pays. Il y a d'autre part ceux qui sont contre l'interventionnisme, pour ces courants, les rôles de l'Etat se limitent seulement à quelques rayons. Dans notre étude, on va exposer la conception de l'impôt selon les cinq pensées économiques de base : le mercantilisme, la physiocratie, la théorie classique, la pensée marginaliste et enfin le keynésianisme.

### **1. Le mercantilisme et l'impôt**

Le mercantilisme décrit le courant de pensée dominant du XVI<sup>ème</sup> et la moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Selon ce courant, la puissance de l'Etat repose sur trois piliers : l'or et sa collecte par l'impôt, les marchands et leur favorisation dans le commerce intérieur, les exportations et l'excédent commercial qu'elles permettent d'obtenir en vue de l'accumulation des métaux précieux.

Pour que l'Etat soit puissant, l'industrie et le commerce devraient être favorisés et développés. L'Etat a donc intérêt à intervenir pour protéger le marché intérieur et les

industries nationales et les aider à conquérir des débouchés à l'extérieur. L'Etat doit alors chercher un excédent sur le commerce. La taxation des produits importés peut défavoriser l'importation et la suppression de douanes intérieures, à leur tour, va encourager l'exportation qui va soutenir l'entrée d'or et de métaux précieux<sup>4</sup>.

Les rôles joués par les impôts et taxes vont modifier les activités économiques d'un pays que ce soit au niveau du commerce ou au niveau des industries. C'est l'Etat qui détermine les produits à taxer.

## **2. L'impôt foncier et la physiocratie**

La physiocratie est un courant qui prône la liberté de la propriété c'est-à-dire le droit naturel de chaque individu. Ses partisans défendent l'idée que seule la terre est productive, en d'autres termes, les richesses viennent purement des produits de la terre. Donc, la terre est l'unique source de richesse.

Comme les physiocrates sont contre toute forme d'intervention étatique, ils vont recommander le « laissez-faire, laisser-aller » dans l'économie. Ils sont pour la concurrence car ils connaissent ses vertus et souhaitent la suppression de toutes les formes de restrictions à la circulation des biens. Les droits de douanes qu'ils soient intérieurs ou extérieurs ne sont pas utiles. Pour les physiocrates, l'impôt joue un rôle bénéfique sur l'augmentation de la production des biens. Selon eux alors, seule la terre qu'il faut taxer car elle est la seule source de richesse, et les impôts sont inclus dans le revenu net du propriétaire. En plus, les impôts fonciers encouragent les propriétaires à ne pas négliger leurs possessions et à les valoriser.

## **3. L'impôt selon les classiques**

L'auteur classique qui a fait une analyse profonde de l'impôt était DAVID RICARDO dans son ouvrage « *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* » en 1817. Il définit l'impôt comme étant « *la portion du produit de la terre et de l'industrie d'un pays, qu'on met à la disposition du gouvernement* ». <sup>5</sup> Il donne des listes des produits à taxer : l'impôt sur les produits naturels, sur l'or, sur la rente et les profits, sur les salaires...

---

<sup>4</sup> ROUX Vincent, *Grands problèmes économiques, Introduction à l'économie politique*, 2<sup>ème</sup> édition, Ellipses, 2012, p.25

<sup>5</sup> RICARDO David, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, (trad. Française 1847), chap. I à XVI, 1817, p.97

Dans les finances publiques classiques sont exigées la neutralité budgétaire c'est-à-dire que le budget ne doit pas être utilisé comme un instrument d'interventionnisme économique. Comme les dépenses, les recettes de l'Etat qui sont généralement les impôts doivent être neutres. L'excédent et le déficit sont strictement prohibés.

Les impôts ne sont donc que des recettes pour effectuer les dépenses futures de la nation. C'est seulement un instrument qui lui permet d'accomplir ses fonctions en tant qu'Etat gendarme.

#### **4. Les rôles de l'impôt selon les néoclassiques**

A l'instar des classiques, les marginalistes, eux aussi, interdisent l'intervention de l'Etat sauf dans le cas où le marché est inefficace ou il y a un non respect des conditions de la concurrence pure et parfaite. Les rôles accordés à l'Etat sont donc la production de biens et services collectifs, la redistribution des revenus, et l'internalisation des externalités.

Par l'impôt, l'Etat peut financer la production des biens et services collectifs car cette activité ne peut avoir le profit pour objectif. En effet, les caractéristiques des biens et services collectifs (non rivalité et non exclusion) ne permettent pas au privé de les produire.

Le bien-être dépend de la répartition des revenus. CECIL PIGOU<sup>6</sup> considère qu'une unité monétaire apporte plus de satisfaction disposant d'un revenu faible qu'à une personne disposant d'un revenu élevé. La redistribution est donc légitime si elle n'est pas nuisible à la production globale.<sup>7</sup> Cette redistribution peut se faire par la progressivité de l'impôt.

Enfin, les néoclassiques du « bien-être » considèrent que l'Etat doit prendre en charge les externalités. Il s'agit de la taxation des activités génératrices d'effets externes négatifs (impôt sur les entreprises polluantes) et du subventionnement des activités qui créent des externalités positives.

#### **5. Keynes et la politique fiscale**

Keynes, dans ses théories, souligne que, dans une économie, il y a toujours un problème de débouchés. Selon son analyse, c'est la demande effective qui détermine le niveau

---

<sup>6</sup> CECIL Pigou (1877-1959) : un économiste néoclassique anglais connu pour ses contributions à la théorie néoclassique du chômage et à l'école du bien être.

<sup>7</sup> MONTOUSSE Marc, *Nouvelles théories économiques*, Thèmes et débats, Bréal, 2002, p.92

de l'emploi. L'Etat doit alors agir sur cette demande effective en l'augmentant par le biais d'une politique économique soit une politique monétaire qui agit sur les taux d'intérêt, soit une politique budgétaire qui se manifeste par l'augmentation des dépenses publiques ou la diminution l'impôt.

C'était à l'époque du Keynésianisme que la conception de l'impôt avait connu un grand changement. C'était Keynes qui a permis à l'Etat d'utiliser l'impôt comme un instrument visant à orienter l'économie. Le rôle de l'impôt ne se limite plus à un simple financement des dépenses de l'Etat, mais il peut s'étendre jusqu'à un instrument de la politique budgétaire.

La place accordée à l'Etat nous a permis de déterminer l'institution et les buts de l'impôt selon les courants de pensée. Des années plus tard, les idées ne sont plus restées sur la conception de l'impôt, elles se sont tournées plutôt vers un débat sur le mode d'imposition des contribuables. Dans la suivante section, nous allons parler plus de ce débat sur l'impôt.

### **Section 3 : Le débat théorique sur l'impôt**

Les problèmes ne sont certainement plus les mêmes qu'ils l'étaient à l'époque. L'impôt n'avait a priori qu'un seul objectif financer les fonctions régaliennes de l'Etat. Il s'agit aujourd'hui de saisir dans quelle mesure l'impôt est un instrument majeur de la politique économique et sociale<sup>8</sup>. La révolution keynésienne a redéployé sensiblement la conception qu'on avait de l'impôt en lui confiant une rationalité qui dépasse largement la sphère des finances publiques pour s'étendre à l'ensemble de l'activité. La neutralité de l'Etat et de l'impôt a constitué des fictions que l'analyse keynésienne aurait dû évacuer définitivement. On peut envisager également que l'impôt peut être utilisé comme un moyen de réduire les inégalités. La manière d'imposer doit alors respecter les conditions sociales des contribuables. Deux principes se sont toujours opposés entre lesquels les économistes avaient à choisir : celui dit du bénéfice, celui dit de la capacité contributive.

#### **1. Le principe du bénéfice**

Pour l'approche du bénéfice, le montant de l'impôt payé par chaque citoyen doit être lié à la satisfaction qu'il retire des dépenses publiques<sup>9</sup>. Quelques raisons appuient cette

---

<sup>8</sup> GREFFE Xavier, *Débats sur l'impôt*, p.5

<sup>9</sup> Cahier français n°261, *Le budget de l'Etat*, 1993, p.97

approche: elle correspond à un principe de justice élémentaire : celui qui retire des avantages de la production publique en supporte les charges. La métaphore du prix est donc transposée au sein des finances publiques ; elle permet de déterminer de manière simultanée la structure et le volume de l'impôt ; dans la lignée de l'argument précédent, elle est censée prévenir l'existence des déficits budgétaires, Elle est censée éviter une croissance excessive des dépenses publiques puisqu'elle oblige ceux qui les demandent à en assumer le coût<sup>10</sup>.

Le principe du bénéfice n'est pas certainement suffisant pour fonder à lui seul une doctrine de l'équité dans l'impôt. Cette approche est pertinente dans des contextes limités. Il permet de justifier, en particulier, l'introduction de péages, tarifs, redevances pour certains services collectifs : entretien des autoroutes, distribution de l'électricité ou gestion des chaînes publiques de télévision.

## **2. Le principe de la capacité contributive**

On considère maintenant comme connu le montant des recettes fiscales qu'il faut procurer à l'Etat. Le problème qui se pose consiste alors à déterminer le montant d'impôt que chaque contribuable doit s'acquitter.

L'approche de la capacité contributive prend le contrepied des propositions précédentes sans faire toutefois de l'impôt l'instrument systématique d'une redistribution. Mais il apparaissait plus équitable que le sacrifice que représentait pour les citoyens le paiement de l'impôt soit égal, c'est-à-dire proportionnel au niveau de leur capacité contributive. Une imposition progressive par rapport au revenu ne fut envisagée que plus tard, lorsque les premières hypothèses sur la décroissance de l'utilité marginale montrèrent que plus on est riche plus la charge doit s'élever si l'on entend maintenir le principe de l'égalité de sacrifice.

Si la capacité contributive est repérée par le niveau de la consommation, on peut concrétiser ce principe par des taxes indirectes comme la Taxe sur les Valeurs Ajoutées (TVA) par exemple. Mais l'existence des produits qui représentent une demande relativement inélastique (les consommations courantes : habillements, Produits de Première Nécessité, télévision...) remet en cause cette idée<sup>11</sup>. Surtout, la taxe sur la consommation ne permet pas de porter remède aux inégalités. Il serait plus juste de taxer la richesse totale des

---

<sup>10</sup> GREFFE Xavier, *Débats sur l'impôt*, p.7

<sup>11</sup> Cahier français n°261, *Le budget de l'Etat*, 1993, p.97

ménages. Mais cette solution peut conduire parfois à une double imposition si les dons et legs sont taxés en tant que tels.

Ce chapitre nous a fait voyager dans le passé pour savoir les fondements théoriques et historiques de l'impôt. La conception de l'impôt varie non seulement selon les conditions historiques qui dominent le monde, mais aussi les courants de pensée qui traitent le sujet et selon les conditions sociales des contribuables. L'incidence est devenue un sujet intéressant pour les différents auteurs. Cette incidence peut s'analyser sous trois angles : elle peut être définie en citant les catégories d'impôts, en étudiant les élasticités de la demande par rapport au prix et enfin en examinant la courbe de Laffer.

# Chapitre II : Les incidences de l'impôt

## Section 1 : Les catégories d'impôts

### 1. Les impôts sur les revenus

#### 1.1. L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés a été créé aux Etats-Unis et en Allemagne depuis les années vingt du XX<sup>ème</sup> siècle. Il ne fut institué dans la plupart des pays européens qu'après la seconde guerre mondiale<sup>12</sup>.

Cette catégorie d'impôt est assise sur les bénéfices réalisés par les personnes morales au cours de son exercice. Toutes les sociétés qui pratiquent des activités à caractère commercial sont soumises à l'impôt sur les sociétés, qu'importe leur forme ou leurs activités : société de personnes ou société de capitaux, société civile, les établissements publics à caractère industriel et commercial, les organismes sans but lucratif qui réalisent des gains dans la gestion de leurs patrimoines, de leurs immeubles.

#### 1.2. L'impôt sur les revenus des personnes physiques

Il est apparu en Angleterre en 1942 et s'est rapidement répandu dans les autres pays industrialisés quelques années plus tard. Il ne s'est développé aux Etats-Unis, au Japon ainsi qu'en Allemagne que dans le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Le reste de l'Europe ne l'a appliqué qu'après la première guerre mondiale. Dans les PED, cet impôt a été adopté depuis les années cinquante<sup>13</sup>.

L'impôt sur le revenu (IR) est dû par les personnes physiques selon leurs sources de revenus. Les différentes sortes de revenus que ces personnes perçoivent sont taxées par ce type d'impôt. On peut citer quelques catégories de revenus : les salaires c'est-à-dire les rémunérations perçues par les personnes se trouvant dans un lien de subordination ou d'étroite dépendance avec la personne qui la rémunère ; les bénéfices industriels ou commerciaux réalisés individuellement ou en société ; les revenus que procure l'exploitation des fonds ruraux, les profits tirés de l'élevage ; les bénéfices des professions libérales et des charges et offices ; les revenus mobiliers et fonciers ; les plus-values ; les rémunérations des dirigeants des sociétés.

---

<sup>12</sup> BELTRAME Pierre, *La fiscalité en France, 8<sup>ème</sup> édition*, Les fondamentaux, HACHETTE supérieur, Paris, 2001, p.63

<sup>13</sup> *Ibid.*, p.29

## **2. Les impôts sur la dépense**

Il s'agit des impôts qui frappent l'emploi des ressources financières d'un individu ou d'une entreprise. Ces impôts sont incorporés dans les prix des biens et services, donc tout achat effectué sera taxé. On distingue généralement trois sortes d'impôts sur la dépense : la TVA, les droits indirects de consommation et de circulation et les droits de douane.

### **2.1. La TVA**

La TVA est une taxe sur le chiffre d'affaire, elle est appliquée à chaque stade du circuit économique. Elle s'applique obligatoirement à toutes les opérations effectuées à titre onéreux par un assujetti dans le cadre d'une activité économique quelconque. En effet, les livraisons de biens, les prestations de services, les travaux immobiliers,... qui représentent une contrepartie et qui sont rattachés à une activité économique, réalisés par une personne qui effectue, de manière indépendante, une ou plusieurs opérations soumises à la TVA, sont taxables à la TVA<sup>14</sup>.

### **2.2. Les droits indirects de consommation et de circulation**

Dans le langage courant, on les appelle aussi les Droits d'Accise (DA). Ce type d'impôt est appliqué généralement à des produits spécifiques tels que les alcools, les tabacs, le pétrole et ses dérivés ; ou certains services tels les assurances, les transports, les divertissements. Ils constituent des instruments efficaces pour les politiques économiques et sociales ainsi que dans la lutte pour la protection de l'environnement.

### **2.3. Les droits de douane**

Ils sont appliqués à tous les produits qui touchent la frontière d'un pays. L'objet principal de cet impôt est de protéger l'économie nationale contre la concurrence étrangère. Actuellement, les droits de douane sont presque abrogés à cause du développement des blocs régionaux qui exigent le libre échange entre les pays membres.

---

<sup>14</sup> Code des impôts

### **3. Les impôts sur le capital**

On définit ici le capital comme toute accumulation de revenu ayant une certaine stabilité. Il peut être taxé lors de sa transmission, mais sa détention peut aussi faire l'objet d'une taxation annuelle assise soit sur l'ensemble du patrimoine du contribuable, soit sur certains éléments patrimoniaux seulement. On cite trois types d'impôts assis le capital : les droits d'enregistrement, l'impôt de solidarité sur la fortune et la fiscalité immobilière locale.

#### **3.1. Les droits d'enregistrement (DE)**

L'enregistrement est obligatoire pour certains actes et certaines mutations. Les droits d'enregistrement sont applicables à toutes les ventes et cessions, tous les actes de sociétés, les donations, les successions. Ils sont appliqués sur la valeur vénale c'est-à-dire le prix normal et sincère du bien à une date considérée, ou tout simplement le prix du marché.

#### **3.2. L'impôt de solidarité sur la fortune**

C'est un impôt appliqué sur l'ensemble de biens, droits, valeurs appartenant aux membres d'un foyer fiscal. Le foyer fiscal se compose du contribuable lui-même, des enfants et personnes considérés à charge: c'est-à-dire, les enfants célibataires âgés de moins de 18 ans ou infirmes vivant sous le toit du contribuable. En outre, les revenus des enfants rattachés sont compris dans les revenus du foyer fiscal. Le foyer fiscal peut se limiter à une seule personne dans le cas des célibataires, veufs, divorcés ou séparés sans personne à charge.

#### **3.3. La fiscalité immobilière locale**

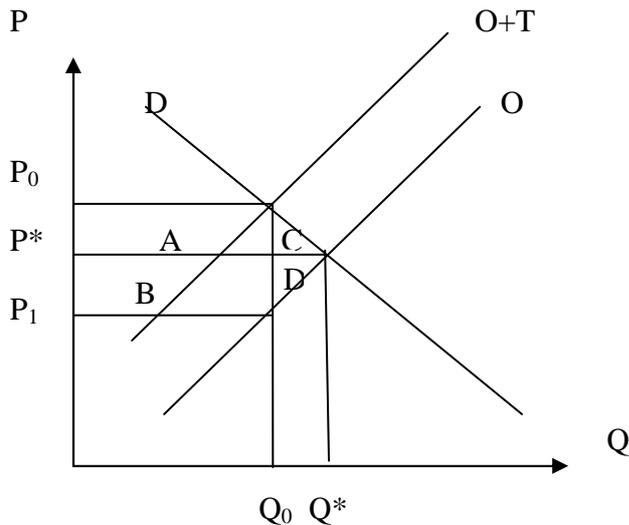
Ce type d'impôt est perçu au profit des collectivités territoriales décentralisées. La base d'imposition varie d'un pays à l'autre mais en général, cet impôt s'applique sur les terrains et les propriétés bâties. Il constitue une ressource importante des collectivités locales.

D'après la classification des impôts selon leurs catégories, tous les gains, dépenses, possessions sont presque taxés selon leur nature et leurs détenteurs. Dans la réalité, les incidences réelles de certains impôts peuvent être complexes lorsqu'on se réfère à l'élasticité prix-demande. Ce dernier déroge la classification traditionnelle de l'impôt.

## Section 2 : L'élasticité-prix de la demande

L'instauration d'une taxe sur un produit sur le marché, c'est-à-dire une taxe indirecte, ledit marché trouve toujours son équilibre mais le payeur réel de la taxe n'est pas connu à l'avance. Qui a alors subi la taxe ? L'acheteur ou le vendeur ? L'analyse des courbes et des élasticités de l'offre et de la demande nous permet de répondre cette question.

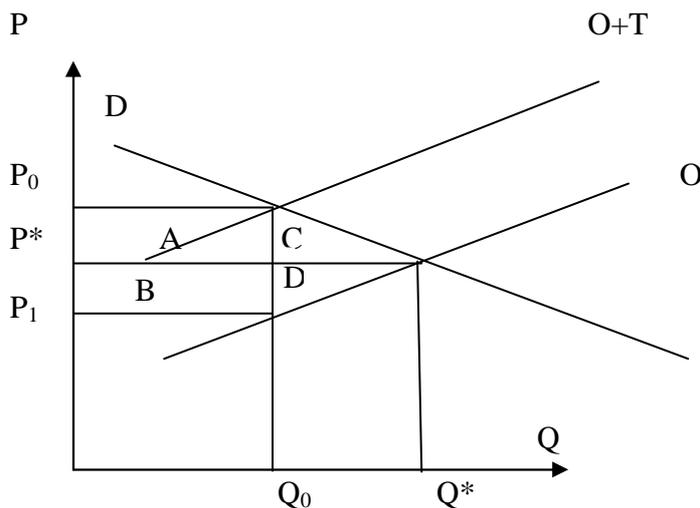
### 1. Représentations graphiques



L'acheteur et le vendeur paient le même montant de la taxe. Les pertes de surplus du consommateur et du producteur sont égales.

**Figure n°1 :** L'offre et la demande sont également inélastiques

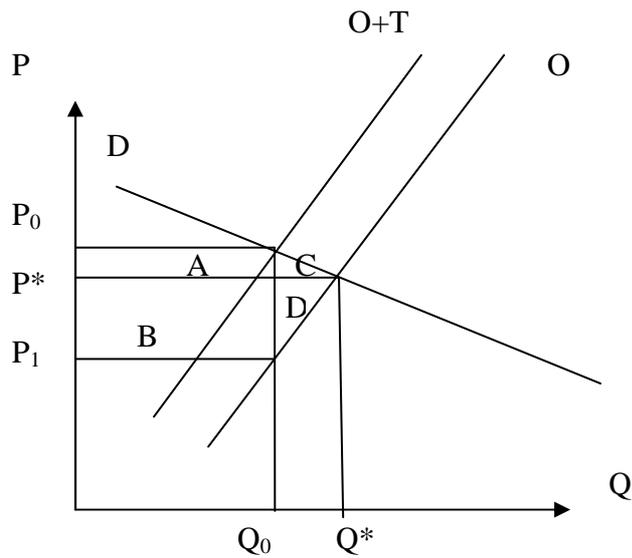
**Source :** Cours Finances Publiques 4<sup>ème</sup> année Economie-Université d'Antananarivo et compilation de l'auteur



L'acheteur et le vendeur paient encore le même montant mais leurs pertes de surplus deviennent plus grandes surtout les pertes sèches.

**Figure n°2 :** L'offre et la demande sont également élastiques

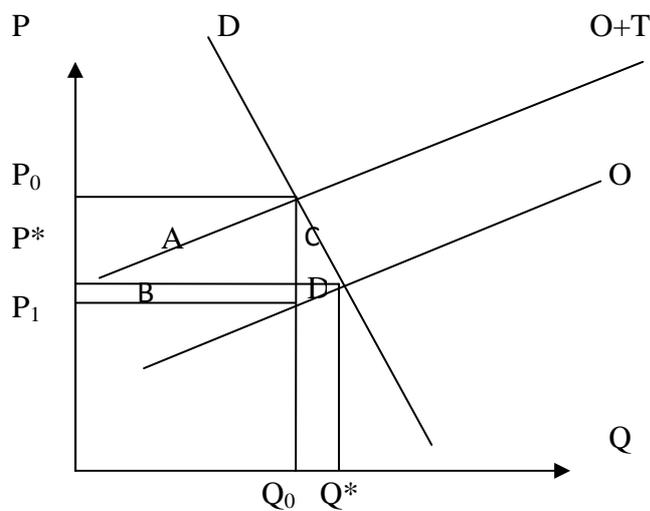
**Source :** Cours Finances Publiques 4<sup>ème</sup> année Economie-Université d'Antananarivo et compilation de l'auteur



La plus grande partie de la taxe est payée par le vendeur. D'où ses pertes de surplus seront plus élevées.

**Figure n°3 :** La demande est plus élastique que l'offre

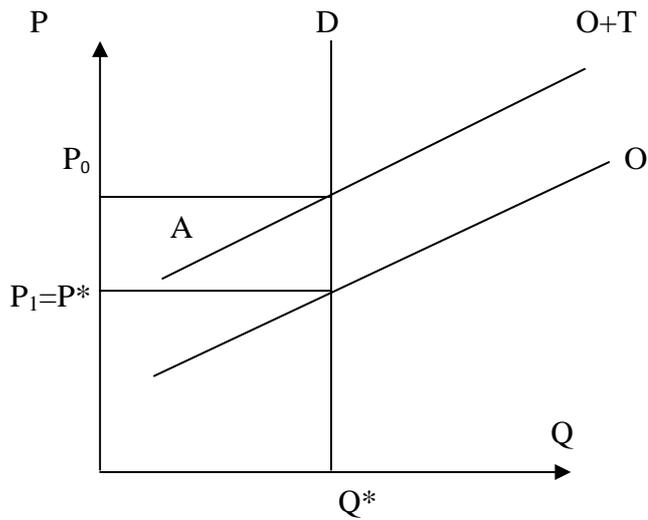
**Source :** Cours Finances Publiques 4<sup>ème</sup> année Economie-Université d'Antananarivo et compilation de l'auteur



La plus grande partie de la taxe est payée par l'acheteur. Ses pertes de surplus sont plus grandes.

**Figure n°4 :** L'offre est plus élastique que la Demande

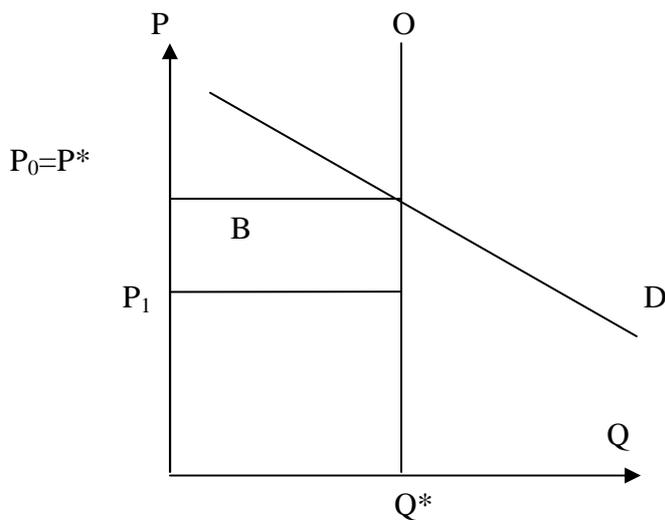
**Source :** Cours Finances Publiques 4<sup>ème</sup> année Economie-Université d'Antananarivo et compilation de l'auteur



La taxe est payée entièrement par l'acheteur. Il n'y a pas de pertes sèches.

**Figure n°5 :** La demande est parfaitement inélastique

**Source :** Cours Finances Publiques 4<sup>ème</sup> année Economie-Université d'Antananarivo et compilation de l'auteur



Le vendeur paie la totalité de la taxe. C'est un cas inhabituel.

**Figure n°6 :** L'offre est parfaitement inélastique

**Source :** Cours Finances Publiques 4<sup>ème</sup> année Economie-Université d'Antananarivo et compilation de l'auteur

**LEGENDES**

- |  |  |
|--|--|
| A : Taxe payée par l'acheteur            | A+C : Perte de surplus du consommateur |
| B : Taxe payée par le vendeur            | B+D : Perte de surplus du producteur   |
| C et D : Pertes sèches ou charges mortes | T : Montant de la taxe                 |

## 2. Interprétations

Notre première constatation est que la taxation d'un produit accroît la courbe d'offre du marché du montant  $T$ . En présence de cette taxe, le prix payé par l'acheteur devient  $P_0 = P^* + A$  et le vendeur ne reçoit que  $P_1 = P^* - B$ , avec  $A + B = T$ . Concernant maintenant les élasticités, l'impact distributif d'une taxe à l'unité dépend de l'élasticité de l'offre et de la demande.

$$\text{L'incidence de la taxe} = \frac{P_0 - P^*}{P^* - P_1}$$

La part de la taxe unitaire payée par l'acheteur augmente au fur et à mesure que l'offre devient plus élastique et la demande moins élastique. En d'autres termes, au fur et à mesure que la demande de marché est moins élastique, les acheteurs paient une part plus importante de la taxe. De la même façon, la part de la taxe payée par le vendeur augmente au fur et à mesure que la demande devient plus élastique et l'offre devient plus inélastique. Dans la plupart des cas, l'offre et la demande ne sont ni parfaitement inélastiques, ni parfaitement élastiques. La taxe est donc généralement partagée par l'acheteur et le vendeur. Les pertes sèches sont d'autant plus faibles que l'offre et la demande sont inélastiques.

Ce genre de taxe est généralement appliqué à des biens dont la demande est inélastique. C'est-à-dire que la baisse de la quantité demandée est moins importante que l'augmentation des prix. Cette taxe sert à augmenter les recettes fiscales.

L'étude des élasticités montre le partage des coûts associés à l'instauration d'une taxe, sur un produit sur le marché, entre le producteur et le consommateur. Non seulement l'application de ces taxes aura un impact sur le comportement des agents économiques, il en est de même pour toute sorte d'augmentation de taux d'imposition qui pèse sur ces agents. La courbe de Laffer montre les effets d'une augmentation du taux d'imposition sur les recettes fiscales futures.

## Section 3 : La courbe de Laffer

### 1. Principes

ARTHUR LAFFER<sup>15</sup>, l'un des plus célèbres économistes des années 70, figure parmi les économistes de l'Offre. Ce courant d'analyse économique soutient les idées qui ont

---

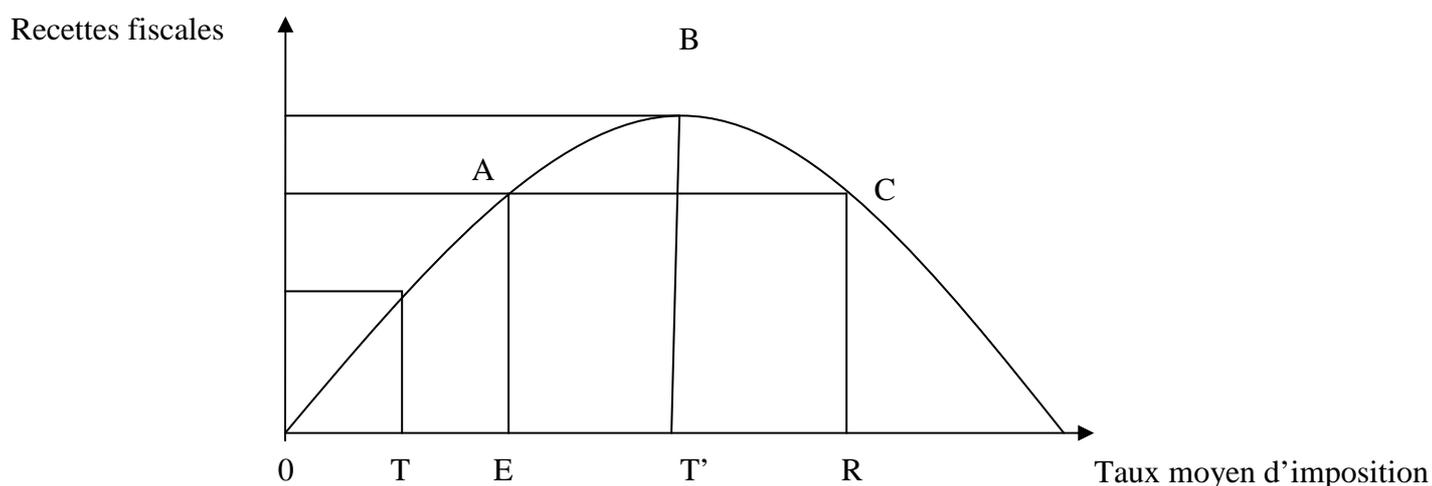
<sup>15</sup> ARTHUR Laffer, est diplômé en Sciences Economiques de l'université de Munich (Allemagne) et de l'université de Yale où il obtint son "Bachelor of Arts" en 1963. Il reçut son diplôme de "Doctor of Philosophy" en Sciences Economiques de l'université de Stanford en 1972.

été insistées par la tradition classique à l'époque en matière de libéralisation de l'économie surtout le libre jeu du marché.

Selon cette tradition, pour assurer le bon fonctionnement de l'économie, des incitations des agents économiques semblent nécessaires. Seul le marché est censé libérer ces incitations, c'est pour ça qu'elle le considère comme le mécanisme le meilleur. MAURICE ALLAIS écrit dans « *l'impôt sur le capital et la réforme monétaire* » en 1977 « l'activité économique consiste à produire des biens d'une plus grande valeur à partir d'autres qui en ont moins... elle peut se définir comme la recherche, la réalisation et la distribution de surplus ». La réalisation de ces surplus exige des agents économiques puissamment incités et encouragés. Aucune intervention de nature étatique ne doit pas alors causer des effets négatifs sur l'offre et la demande des agents.

ARTHUR LAFFER met l'accent, particulièrement, sur les effets négatifs de l'augmentation du taux moyen d'imposition. Face à une pression fiscale démesurée, les travailleurs et les investisseurs sont découragés, l'activité économique considérée comme le créateur de matières imposables tendra à diminuer. D'où la « loi de Laffer » qui représente les relations inverses entre l'augmentation du taux de prélèvement et le niveau des recettes fiscales<sup>16</sup>.

## 2. Représentation graphique<sup>17</sup>



**Figure n°7 :** La courbe de Laffer

**Source :** XAVIER GREFFE, *Principes de politique économique*, AUPELF, ECONOMICA, 1989, p.104 et compilation de l'auteur

<sup>16</sup> Cahier français n°261, *Le budget de l'Etat*, 1993, p.56

<sup>17</sup> GREFFE Xavier, *Principes de politique économique*, ECONOMICA, AUPELF, Paris, 1989, p.104

### 3. Interprétation

La courbe de Laffer représente une relation négative entre les recettes fiscales de l'État et le taux marginal d'imposition à partir d'un certain taux. Dans le cas de notre figure, jusqu'au taux E, les recettes fiscales vont toujours augmenter. C'est le taux E qui représente le niveau de recettes fiscales le plus élevé se trouvant au point B. Cette courbe illustre l'idée selon laquelle au delà de ce taux (E), le produit de l'impôt va diminuer. D'où vient l'idée de l'auteur « *trop d'impôt tue l'impôt* ». L'augmentation du taux d'imposition va entraîner deux effets : un effet de substitution qui incite un agent à diminuer son temps de travail, et un effet de revenu qui incite les agents à travailler plus afin de retrouver le niveau de salaire qu'il disposait avant l'augmentation des impôts. Mais selon ARTHUR LAFFER, pour des taux d'impositions élevés, l'effet de substitution l'emporte sur l'effet de revenu.

On constate dans cette figure que les taux d'imposition T et T' produisent le même niveau de recettes fiscales (A=C). Cette diminution des recettes fiscales du point B au point C est expliquée par deux choses : les fraudes fiscales et la démotivation des salariés et des employeurs.

Dans son ouvrage, ARTHUR LAFFER affirme « qu'une population ne travaille pas pour payer des impôts mais fondamentalement, et, en règle générale, pour son profit personnel, qu'il s'agisse de son travail direct ou de celui qu'elle fait effectuer à son capital.... Toute hausse des taux de taxation a donc un effet sur la motivation au travail et donc sur le niveau général de production et la quantité de biens et services produits par une économie. Une fois le "seuil de tolérance" franchi par le taux de taxation, l'activité diminue et la base taxable se réduit »<sup>18</sup>.

La classification traditionnelle de l'impôt a classé celui-ci en deux grandes catégories : les impôts indirects et les impôts directs c'est à dire qu'une taxe est supportée soit par les consommateurs, soit par les producteurs. Toutefois, dans certains cas de produits, l'instauration d'une seule taxe peut inclure à la fois lesdits producteurs et consommateurs. C'est pour ça qu'on a parlé de l'élasticité de la demande par rapport au prix. Cette taxe aura naturellement une incidence sur le comportement des agents économiques qui va affecter les recettes fiscales si les taux estimés de la taxe sont jugés trop lourds, c'est l'explication de la courbe de Laffer.

---

<sup>18</sup> LAFFER Arthur, *La loi des rendements fiscaux décroissants*, Institutum europaeum, ARTHUR LAFFER Associates, Rolling Hills Estates, California, 1980, p.7

Le suivant chapitre va parler des rôles économiques de l'impôt sur la croissance et le développement et qui va expliquer successivement ses rôles sur la croissance c'est-à-dire l'impôt comme un stimulant ; sur la réduction des inégalités c'est-à-dire comme un moyen de redistribution ; et sur la protection de l'environnement qui est devenue un rôle majeur de l'impôt depuis quelques années.

# Chapitre III : Les rôles économiques de l'impôt sur la croissance et sur le développement

## Section 1 : Un stimulant de la croissance

### 1. Notion sur la croissance

#### 1.1. Définition

La croissance peut être définie comme l'augmentation des grandeurs macroéconomiques significatives (PIB,...). FRANÇOIS PERROUX définit la croissance économique comme un processus continu et soutenu d'élévation du PIB réel d'un pays dans le temps<sup>19</sup>.

#### 1.2. Mesure de la croissance

C'est le PIB qui mesure la croissance économique d'un pays. On utilise aussi le taux de croissance pour mesurer l'évolution de la production sur une période donnée. Le PIB donne une indication sur la puissance économique et la richesse d'un pays. Il est obtenu par la somme des valeurs ajoutées (VA) réalisées à l'intérieur d'un pays par l'ensemble des branches d'activité (auxquelles on ajoute les impôts indirectes), pour une période donnée. Il est calculé à partir des valeurs ajoutées fournies par les entreprises et des comptes des administrations. La croissance du PIB est considérée comme l'indicateur par excellence de la performance et de la santé économique d'un pays.

$$\text{PIB} = \sum \text{VA} + \text{Impôts indirects}$$

#### 1.3. Les déterminants de la production

La création de ces valeurs ajoutées nécessite des facteurs de production tels que le capital et le travail ou K et L. Puisque ces facteurs jouent un rôle majeur dans l'augmentation de la production nationale (qui n'est autre que la mesure de la croissance), l'investissement en tels facteurs ne doit connaître aucun obstacle pour que ses investisseurs ne soient pas découragés. Du côté de la demande, selon la théorie keynésienne, le niveau de la production, donc le celui de l'emploi, est déterminé par le niveau de la demande effective des ménages. L'encouragement de la consommation privée peut produire des fins positives à la production.

---

<sup>19</sup> MOKIME Alexandre Nshue, *Modèles de croissance économique*, Kinshasa, 2012, p3

Les prélèvements publics, selon leur nature, peuvent influencer les comportements des agents économiques. Les impôts sur le salaire et sur le capital ainsi que les taxes appliquées à la consommation sont des instruments qu'on peut utiliser pour augmenter le niveau de la production, donc le niveau de la croissance.

## **2. L'impôt au service de la croissance**

Chaque type d'imposition provoque une distorsion économique qui lui est propre affectant différemment les décisions d'investissement, l'offre de travail et l'épargne. Le pouvoir public doit établir une structure fiscale qui est favorable à la croissance économique.

### **2.1. L'impôt et l'emploi**

L'augmentation de la pression fiscale provoque deux effets : l'effet de revenu et l'effet de substitution. On parle d'effet de revenu lorsque le travailleur redouble son effort de travail pour compenser sa perte de revenu due à la hausse du taux d'imposition, tandis que l'effet de substitution diminue l'effort du travailleur en travaillant moins pour limiter sa ponction fiscale<sup>20</sup>.

Pour stabiliser l'emploi, encourager les travailleurs, stimuler la croissance, les prélèvements sur les salaires (taxe professionnelle, cotisation sociale,...) doivent être atténués. L'action publique sur la fiscalité ne doit pas empêcher l'offre de main d'œuvre. Le maintien du taux d'imposition sur les salaires encourage l'offre de travail, améliore la productivité et donc, il joue un rôle majeur dans la gestion de l'emploi.

### **2.2. L'impôt et l'investissement**

On peut parler de la croissance économique comme le fruit de l'investissement. Pour les entreprises, les décisions d'investir sont prises lorsque les conditions pour avoir une bonne rentabilité sont réunies. La politique fiscale appliquée dans un pays est l'un des facteurs qui favorisent l'investissement. Dans une économie où on découvre un manque d'investissement privé, la manipulation de la fiscalité est la méthode la plus utilisée pour inciter les détenteurs de capitaux tant locaux qu'étrangers à investir<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> GREFFE Xavier, *Principes de politique économique*, ECONOMICA, AUPELF, Paris, 1989, p.10

<sup>21</sup> RANDRIANANTENAINA Onesime Valentin, *prévision des recettes fiscales et analyse des résultats*, Mémoire de fin d'études encadré par RAJOELISON ANDRIAMAHAZOMANANA Liva, Inspecteur des impôts ENAM, 2003-2005, p.6

L'incitation à l'investissement prend généralement la forme d'une réduction de l'impôt qui frappe les bénéficiaires des sociétés<sup>22</sup>. La réduction des charges fiscales peut se présenter sous différentes formes : des crédits d'investissement, des exonérations, l'octroi d'amortissement majoré,...

### **2.3. L'impôt et l'épargne**

Comme on considère que le niveau d'investissement est en fonction du niveau d'épargne. L'incitation à l'épargne par l'usage des instruments fiscaux sont donc très utiles et nécessaires pour pousser l'investissement. L'épargne privée intérieure provient de deux sources : l'épargne des ménages et l'épargne des entreprises.

Pour qu'une politique fiscale soit favorable à l'accroissement du volume de l'épargne privée, l'administration peut choisir entre les deux voies suivantes : soit, taxer les consommations soit, diminuer les impôts sur revenus. L'augmentation des taxes sur les consommations de biens à forte élasticité par rapport au prix sera favorable à l'élargissement de l'épargne des ménages. Par l'utilisation d'un impôt direct sur la consommation, les ménages sont obligés de déclarer annuellement la totalité de leur consommation et leurs revenus, l'impôt de ce type taxe toute consommation dépassant la consommation inférieure minimale jugée nécessaire à un niveau de vie approprié. Cet impôt stimulerait l'épargne car les ménages réduisent ses obligations fiscales en s'abstenant de dépenser. L'épargne des entreprises vient des bénéfices non distribués des sociétés c'est-à-dire des revenus après impôts diminués des dividendes versés aux actionnaires. Donc pour que ce type d'épargne se développe, la taxation ses revenus des sociétés doit être réduite car les actionnaires sont déjà soumis à l'impôt sur le revenu.

L'impôt est considéré comme un stimulant de la croissance lorsqu'il permet à la fois l'encouragement de l'emploi, l'investissement et l'épargne. L'instrument n'est autre que les taux d'imposition qui devront être allégés pour inciter les acteurs économiques. Nous allons maintenant parler de la portée de ces taux ainsi que les recettes ainsi collectées sur la réduction des inégalités.

---

<sup>22</sup> BELTRAME Pierre, *La fiscalité en France*, 8<sup>ème</sup> édition, Les fondamentaux, HACHETTE Supérieur, Paris, 2001, p.176

## **Section 2 : Garant de l'équité sociale**

### **1. L'impôt progressif**

#### **1.1. La notion de progressivité**

De JOHN STUART MILL à JOHN RAWLS dans les années 70, des théoriciens se sont attachés à donner un fondement philosophique à la redistribution des revenus par la progressivité de l'impôt. KARL MARX a également insisté sur une forte progressivité de l'impôt, mais pour des raisons autres que la redistribution. Il s'agit d'une forte imposition des capitalistes pour que le changement de l'Etat capitaliste à un ordre socialiste soit accéléré<sup>23</sup>. Les conceptions actuelles de la justice tendent aussi à considérer comme plus équitables les systèmes où l'impôt supporté par les ménages est progressif.

Sous l'angle de progressivité, les impôts peuvent être classés en quatre catégories : les impôts forfaitaires, dont le montant est toujours le même ; les impôts proportionnels, c'est-à-dire que le taux est toujours le même, quel que soit le niveau de leur assiette ; les impôts progressifs, dont le taux s'accroît au fur et à mesure que leur assiette augmente ; et enfin les impôts régressifs, c'est-à-dire les impôts dont le taux diminue au fur et à mesure que l'assiette augmente.

#### **1.2. La capacité contributive**

Selon le principe de l'aptitude à payer, la contribution doit être égale pour toute personne ayant la même capacité à payer, c'est l'équité horizontale. De plus, la contribution est d'autant plus élevée que la capacité à payer est importante, c'est l'équité verticale<sup>24</sup>. La capacité contributive peut se mesurer par le revenu, la consommation et la richesse ou par la combinaison de ces trois éléments. Les individus qui disposent des revenus plus élevés au cours de leur existence ont une grande capacité contributive et doivent être alors taxés à des taux progressifs selon leurs tranches de revenus.

#### **1.3. Les matières imposables**

La répartition des revenus, par l'utilisation du taux d'imposition, en vue d'une réduction des inégalités exige la pertinence des bases d'imposition, du taux maximal des impôts concernés. On tient compte également des impacts de la redistribution sur le

---

<sup>23</sup> GILLIS Malcolm, PERKINS Dwight H. et al, *Economie du développement*, 4<sup>ème</sup> édition, Ouvertures économiques, De Boeck, 1998, pp.444-445

<sup>24</sup> Cahier français n°261, *Le budget de l'Etat*, 1993, p.97

comportement des agents taxés. Les effets des impôts ne doivent pas alors nuire l'épargne et l'investissement ou favoriser les évasions et les fraudes fiscales.

On applique fréquemment l'imposition à taux progressif sur les revenus des personnes physiques. Il s'agit de l'application du taux marginal d'imposition sur les revenus. En effet, les revenus sont divisés en tranches et chaque tranche aura ses taux respectifs, au fur et à mesure que le revenu augmente, le taux appliqué s'accroît. Un assujettissement de la consommation de luxe à une fiscalité indirecte élevée est aussi l'un des instruments fiscaux de redistribution. Des taux élevés sur les impôts indirects intérieurs, comme les impôts sur les ventes par exemple, ainsi que sur les droits de douanes frappant les importations sont appliqués sur les produits de luxe car ce sont les personnes ayant des revenus élevés qui sont les principaux consommateurs de ces produits. Les impôts sur les bénéfices des sociétés ainsi que la fiscalité foncière sont parmi les techniques utilisables pour réduire les inégalités des revenus. En effet, les bénéficiaires des profits des sociétés, grâce à leurs dividendes et leurs gains en capital, se trouvent parmi les gens situés au sommet de l'échelle des revenus. On constate également que dans les pays à faible revenu, la détention de la richesse prend la forme d'un capital foncier.

## **2. Dépenses et équité**

### **2.1. Les dépenses d'investissement**

L'utilisation des prélèvements publics (les impôts, droits et taxes) récoltés par l'administration, par des dépenses d'investissement, peut être considérée comme étant un instrument de redistribution. L'impact de dépenses publiques sur la répartition des revenus semble plus difficile à mesurer que celui de la fiscalité, mais on peut avoir un résultat plus encourageant par le biais de cette politique de dépense. L'une des plus grandes affectations des crédits de l'Etat est la production des biens publics car la consommation de ces types de biens ne suscite pas de concurrence et ils sont accessibles à tous, d'où leurs caractéristiques qui remettent alors en cause les mécanismes du marché dans une libre concurrence.

Les investissements publics peuvent s'étendre dans plusieurs domaines comme la santé, l'éducation, l'agriculture dans les mondes ruraux, la recherche scientifique, la formation des fonctionnaires, etc. A titre d'exemple, les crédits publics qui sont utilisés pour des opérations d'irrigation, routes secondaires, luttés contre l'érosion peuvent améliorer l'efficacité productive des paysans vivants dans les zones rurales, et tendent ainsi à réduire les inégalités de revenus dans leur ensemble.

## **2.2. Les dépenses de transfert**

Devant les inégalités de la répartition primaire des revenus, l'État organise la répartition des richesses. Les revenus de transfert issus de cette répartition sont versés par l'État aux ménages ou aux entreprises. Les revenus primaires de ces ménages s'ajoutent avec les revenus de transfert pour composer leur revenu disponible. Les formes de transfert de revenu varient selon leurs bénéficiaires. Il peut s'agir des subventions pour les organismes sociaux, les entreprises, notamment pour corriger les externalités positives ; des bourses pour financer des études ou des projets.

Il y a également des rôles économiques de la redistribution. Elle accroît la consommation des ménages à faible revenu, et notamment celle des chômeurs, ce qui soutient et assure la demande, donc la production. D'un point de vue économique, les subventions accordées réforment les situations des producteurs et des consommateurs. En effet, le subventionnement de la consommation favorise la demande ; les subventions versées aux entreprises pour financer leurs équipements améliorent la production et stabilisent les prix pour que les produits soient accessibles par tout le monde.

La redistribution des revenus se fait à la fois par une imposition progressive des plus aisés et l'utilisation des dépenses publiques dans des programmes qui touchent les plus démunis. Depuis quelques années, la contrainte à la dégradation de l'environnement est devenue un sujet très intéressant de l'économie, car les ressources naturelles, l'air, etc., qui sont des éléments du capital se trouvent actuellement en danger. Pour limiter ces dangers, on fait appel à une fiscalisation de l'environnement.

## **Section 3 : Instrument de protection de l'environnement**

### **1. Les origines de la taxe**

#### **1.1. CECIL PIGOU**

La Révolution industrielle a été caractérisée par le passage des énergies froides aux énergies chaudes. Elle a permis un développement économique, mais n'est pas qualifié d'un développement durable car ladite révolution a ignoré à l'époque les conséquences environnementales et sociales qui pourraient affecter, sans doute, les générations futures. Le concept de « main invisible » d'ADAM SMITH –les actions guidées par l'intérêt individuel contribuent à la richesse et le bien être commun- n'est plus vérifié lorsqu'on parle de bien collectif comme l'environnement. Le producteur qui tente de maximiser son profit ne tient

plus compte des impacts négatifs de son activité sur la vie environnementale et sociale : ce sont ce qu'on entend par « effets externes ou externalités ».

CECIL PIGOU, face à cette défaillance du marché, envisageait une solution : c'est le principe de « *pollueur payeur* » qu'il a proposé. Il s'agit de taxer les activités qui produisent des effets négatifs sur l'environnement et sur les hommes vivant dans la société. En effet, il s'agit d'une taxe destinée à internaliser le coût social lié à une activité, le but de cette taxe est de donner un signal-prix aux consommateurs ou aux producteurs afin qu'ils puissent changer leur comportement de consommation ou de production. Ce signal permet d'internaliser dans le coût d'un produit une partie des externalités liées à sa production<sup>25</sup>.

## 1.2. Le protocole de Kyoto<sup>26</sup>

Le protocole de Kyoto est un accord qui vise à approfondir la mise en œuvre de la Convention Climat qui a été adoptée à Rio de Janeiro en 1992. Ce protocole a été adopté à Kyoto au Japon en 1997 mais il n'est entré en vigueur qu'en 2005. Il s'agit d'un engagement, signé par les pays développés ou plus précisément les pays industrialisés, à réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Ces pays doivent faire le maximum d'efforts, car ils sont les plus gros producteurs de GES. Ils possèdent beaucoup d'usines, consomment beaucoup d'énergies pour se chauffer et pour se déplacer. Les pays qui ont signé cet accord peuvent par exemple favoriser le développement des transports en commun plutôt que la voiture.

Le protocole a instauré trois mécanismes de flexibilité pour aider les pays contractants à réduire leurs coûts d'émissions de lutte contre le changement climatique. Primo, il y avait depuis 2008 ce qu'on appelle le marché international de permis d'émissions qui stipule que les pays peuvent se vendre entre eux. Secundo, le mécanisme de développement propre qui permet à un pays trop émetteur de financer des projets de lutte contre le changement climatique dans des PED et de recevoir en contrepartie des permis d'émissions qu'il pourra utiliser pour respecter ses engagements dans le protocole. Enfin, il y a la mise en œuvre conjointe qui est similaire au mécanisme de développement propre mais qui s'applique au pays en transition.

---

<sup>25</sup> THIBAUT Moraine, *Les conséquences de la mise en place d'une taxe carbone : le cas de la Belgique*, Mémoire de fin d'études encadré par BAULER Tom, Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, Université libre de Bruxelles, Année académique 2009-2010, p.11

<sup>26</sup> Réseau Action Climat France, *Protocole de Kyoto : Bilan et perspectives*, 2012

## **2. Un petit débat sur la fiscalité de l'environnement**

Face à la contrainte environnementale qui ne cesse de s'aggraver et en vertu des différents engagements signés, les gouvernements doivent chercher une solution pour réduire leurs émissions de GES au niveau national. La solution trouvée n'était pas éloignée de l'idée de PIGOU qui s'agit d'une instauration de taxe pour protéger l'environnement. Mais cette fiscalité de l'environnement a opposé trois types théoriques principaux :

### **2.1. Le type social-étatiste**

La protection de l'environnement doit être financée par des ressources en plus ou moins grandes parties publiques. Donc, elle nécessite soit une augmentation des impôts, soit un prélèvement fiscal constant mais avec une diminution des budgets des autres secteurs au bénéfice de l'environnement<sup>27</sup>. Ce schéma ne peut être applicable que si les poids des prélèvements obligatoires ne sont pas encore jugés trop élevés et que si on a pu capter des gaspillages de crédits dans les autres secteurs publics.

### **2.2. Le type libéral**

Le deuxième type qui est libéral oppose certainement l'idée selon laquelle la protection de l'environnement doit être financée et garantie par des prélèvements publics. Les libéraux souhaitent une diminution des dépenses publiques et des prélèvements mais non pas une augmentation. L'intervention de l'Etat peut être substituée par une régulation par le marché. Pour ne pas étendre les tâches et les emprises de l'Etat, les libéraux suggèrent le renforcement des droits de propriété au détriment de tout système d'appropriation collective. La libre négociation, l'instauration des droits à polluer ou à ne pas polluer suffiront à résoudre le problème environnemental sans aucune intervention de nature étatique, notamment fiscale.

### **2.3. Les écologistes**

Le dernier type, celui des écologistes récuse a priori les deux types cités précédemment. Les Verts sont contre l'excès du marché mais aussi l'extension du rôle de l'Etat, ils souhaitent, au contraire, leur diminution. La place des écologistes reste encore très floue, leurs attitudes ambiguës et nuancées peuvent les conduire à se rapprocher des libéraux que des étatistes.

---

<sup>27</sup> MILLIERE Guy, FALQUE Max, *Ecologie et liberté : une autre approche de l'environnement*, Libéralia, LITEC, Paris, 1992, p.106

### **3. Le mécanisme de la taxe**

#### **3.1. Le champ d'application**

La taxe s'applique à tous les produits dont la production a conduit à une émission des GES, en premier lieu le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), ces produits qui sont les responsables du réchauffement climatique. Le paiement de la taxe peut se faire dans le pays producteur comme une taxe à l'exportation lorsqu'il s'agit d'un produit à exporter. Mais dans la plupart des cas, les pays imposent leur taxe sur les consommateurs comme une taxe à l'importation ou sur la consommation. C'est le principe de destination, les produits doivent être taxés là où ils sont consommés, non là où ils sont produits.

#### **3.2. La justification de la taxe**

La notion de double dividende<sup>28</sup> interprète l'idée que la mise en place d'une fiscalité de l'environnement peut permettre simultanément deux améliorations pour l'ensemble de la collectivité : le premier dividende est la réduction des dommages de pollution. Il découle directement de l'effet incitatif du signal-prix sur les comportements c'est-à-dire que la taxe doit permettre une diminution des émissions de carbone et un maintien du réchauffement global dans des limites jugées acceptables par la société. Il est indépendant de la redistribution des recettes de la taxe. Le second dividende est un avantage collectif, distinct du bénéfice environnemental, et permis par une utilisation pertinente des recettes générées par la taxe.

#### **3.3. Les recyclages**

Toute nouvelle taxe qui pèse sur les revenus des ménages va affecter leur pouvoir d'achat, donc leur consommation est pénalisée. Une réduction des autres taxes comme les taxes sur les salaires suffit à compenser l'instauration de cette taxe sur l'environnement. Au niveau des entreprises, des réductions voire même des suppressions d'autres charges fiscales, sur le travail ou sur le capital par exemple, peuvent leur accorder pour ne pas décourager leurs investissements et pour ne pas perdre leur compétitivité<sup>29</sup>.

Selon le principe de la neutralité budgétaire de la taxe sur l'environnement, le objectif n'est pas de gagner des ressources supplémentaires pour le budget de l'Etat, mais il s'agit tout simplement de protéger l'environnement par une répartition des prélèvements et des interventions financières de l'Etat au bénéfice de celui-ci et au détriment d'autres

---

<sup>28</sup> Conseil Economique pour le Développement Durable n° 4, *Taxe carbone : Recyclage des recettes et double dividende*, Paris, 2009, p.1

<sup>29</sup> SCHUBERT Katheline, *Pour la taxe carbone. La politique économique face à la menace climatique*, CEPREMAP, Presses de l'École normale supérieure, 2009, p.44

secteurs<sup>30</sup>. Les recettes récoltées par l'Etat seraient directement affectées à des buts visant un bien être collectif, notamment dans des projets de lutte contre le changement climatique.

Ces différents concepts théoriques affirment les fondements de l'impôt dans l'histoire, ses incidences et ses rôles. Puisqu'on va étudier le poids économique de l'impôt, son histoire et son rôle dans la pensée économique semblent très utiles. Les incidences peuvent s'étudier selon des catégories d'impôt, l'élasticité et la courbe de Laffer. Les rôles joués par l'impôt s'analysent sous trois angles : l'impôt comme un stimulant de la croissance, l'impôt comme un moyen de redistribution de revenu, et l'impôt comme un instrument de protection de l'environnement. La partie pratique du devoir prend le cas de Madagascar entre 2008-2012. Pour savoir le poids de l'impôt, il faut le situer : quelle est sa place dans les finances publiques, son importance vis-à-vis des autres recettes... on tient compte également de ses impacts sur la vie économique du pays qui est actuellement dépendante du secteur privé plus précisément du secteur minier. Et enfin, pour Madagascar, des perspectives sont avancées en matière de fiscalité.

---

<sup>30</sup> MILLIERE Guy, FALQUE Max, *Ecologie et liberté : une autre approche de l'environnement*, Liberalia, LITEC, Paris, 1992, p.106

**PARTIE II : LA CONTRIBUTION DES IMPOTS  
D'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT A  
MADAGASCAR ENTRE 2008-2012**

# Chapitre I : L'impôt dans les finances publiques malagasy

## Section 1 : Les recettes fiscales de l'Etat malagasy

### 1. Historique<sup>31</sup>

A Madagascar, on remarque que c'était l'impôt foncier qui prédominait notre système fiscal. A l'origine, comme c'était le roi Andrianampoinimerina qui a été le propriétaire de la grande plaine de Betsimitatatra, il a divisé cette plaine en parcelle de rizière appelé chacune HETRA, ceux qui cultivent les terres doivent lui payer une piastre ou « vary fito venty ». Chaque parcelle constituait la base de l'impôt.

L'histoire a beaucoup évolué, l'impôt avait pris plusieurs formes : les impôts en nature comme les prélèvement d'une partie des forces de l'homme à savoir les corvées, fanompoana, ainsi que les services militaires envers la nation, les «asa folo andro» au profit des collectivités locales, les réquisition de biens à titre de paiement de l'impôt. Il y avait également des impôts en argent comme les HETRA, les VIDIN'AINA (impôt d'allégeance, de fidélité). A l'époque coloniale, il y avait les HETRA ISAN-DAHY pour tous les hommes majeurs jusqu'aux années 1972.

Actuellement, l'impôt constitue l'expression de la souveraineté de la nation et la fidélité envers l'Etat. Il atteint les activités et les patrimoines des personnes physiques et morales. Il est acquitté en numéraire.

### 2. Les recettes de la Direction Général des Impôts (DGI)<sup>32</sup>

#### 2.1. Les impôts sur les revenus

- **L'impôt sur le revenu (IR)**

Cet impôt désigné sous le nom d'Impôt sur les Revenus est perçu au profit du Budget général de l'Etat. Les bases de cet impôt annuel sont les bénéfices et revenus des personnes physiques ou morales.

- **L'Impôt Synthétique (IS)**

Sont soumis à cet impôt les personnes physiques ou morales et entreprises individuelles exerçant une activité indépendante lorsque leur chiffre d'affaires annuel, revenu brut ou gain estimé hors taxe, est inférieur ou égal à Ar 20 000 000.

---

<sup>31</sup> <http://www.impôt.mg/histoire2.php> visité le 20/02/15 16:30

<sup>32</sup> Code Général des Impôts (CGI) 2009

- **L'Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés (IRSA)**

Perçu au profit du Budget Général de l'Etat. Il est appliqué à tous les revenus perçus en rémunération d'un emploi exercé à Madagascar ou ceux perçus d'un employeur se trouvant à Madagascar, tous les revenus de source malgache perçus par des personnes n'ayant pas de résidence à Madagascar, Les revenus, de quelque origine qu'ils soient, réalisés par des personnes physiques résidant à Madagascar.

- **L'Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)**

Les personnes morales passibles de l'IR, les sociétés de personnes et les sociétés en participation ainsi que les personnes physiques sont assujetties à l'IRCM. Il est perçu au profit du Budget général.

- **L'Impôt sur les Plus-Values Immobilières (IPVI)**

Il est perçu au profit du Budget général de l'Etat. Les plus-values réalisées par les personnes physiques lors de sa cession à titre onéreux ses biens immobiliers sont soumises à l'IPVI. L'impôt est dû quelles que soient la nature et l'origine de l'acquisition de ces biens par le vendeur.

## **2.2. Les DE des actes et mutations**

Ce type d'impôt s'applique à tous les actes et mutations intervenus à Madagascar ou relatifs à des biens situés sur le territoire de la République de Madagascar. Ils sont perçus au profit du Budget général.

## **2.3. Les impôts indirects**

- **La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**

Selon le CGI : « Les affaires réalisées à Madagascar par les personnes physiques ou morales qui, habituellement ou occasionnellement et d'une manière indépendante achètent pour revendre ou accomplissent des actes relevant d'une activité commerciale, industrielle, agricole, artisanale, minière, hôtelière, de prestation de services ou de professions libérales, sont soumises à la TVA sauf exonération expresse prévue par le CGI ». Le produit de cette taxe est affecté au Budget général.

- **Le Droit d'Accise (DA)**

Il doit être acquitté par tout contribuable se livrant à la récolte, à l'extraction, à la fabrication, à la préparation, ou à l'importation des produits tels que tabacs, alcools ainsi qu'à la fourniture de service de communication par téléphonie mobile. Un DA est perçu au profit du Budget général.

- **Les droits et taxes divers**

Il s'agit des taxes spéciales sur les boissons alcooliques, les tabacs manufacturés et les jeux de hasard, des prélèvements sur les produits alcooliques et alcoolisés, et des prélèvements sur les Produits de Jeux.

### **3. Les taxes perçues par la Douane<sup>33</sup>**

#### **3.1. Les droits de sortie**

Ils sont appliqués à certains produits originaires du territoire douanier déclarés pour l'exportation quelle que soit leur destination sauf des exonérations prévues par le code.

#### **3.2. La TVA**

Il est perçu une TVA sur les importations quelles que soient leur origine et leur provenance et ce, suivant le tarif des droits et taxes douaniers. Cette taxe est liquidée, perçue, recouvrée et comptabilisée par les agents des douanes dans les conditions et suivant les règles fixées par le Code.

#### **3.3. Le droit de navigation**

Il est perçu pour tout navire en provenance de l'extérieur un droit global de navigation. Il y a quand même des exonérations, par exemple sur les navires de guerre, les navires hospitaliers de toute nationalité,

#### **3.4. Les autres droits et taxes**

Il s'agit des taxes de vérifications, plombage et vacations du service du contrôle du conditionnement ; droit de visite et de sécurité des navires ; droits sanitaires maritimes. La douane assure, éventuellement, la perception des droits de timbre, notamment sur les connaissements.

#### **3.5. Redevance informatique**

Une redevance informatique forfaitaire, fixée par voie réglementaire, est perçue sur toutes les opérations faisant l'objet d'une déclaration réglementaire en douane auprès d'un bureau des douanes informatisé.

Les impôts perçus par l'Etat sont recouverts par la DGI et la Douane, ils sont composés de différents impôts et taxes qui sont presque perçus au profit du budget général de l'Etat. La section suivante nous renseigne sur le mode de perception des recettes fiscales à Madagascar, la place de ces recettes dans les recettes de l'Etat.

---

<sup>33</sup> Code des douanes 2013

## **Section 2 : La structure des recettes à Madagascar**

### **1. Les phases de perception des recettes fiscales**

#### **1.1. L'assiette de l'impôt**

C'est l'ensemble des opérations qui font intervenir l'administration fiscale pour rechercher et évaluer les matières imposables. En effet, c'est à cette phase qu'on connaît les types d'impôts qu'on doit appliquer, ainsi que les personnes qui doivent être nommées comme les contribuables et les redevables de la taxe.

#### **1.2. La liquidation**

Elle a pour objet de déterminer le montant de la dette fiscale par l'application du tarif de l'impôt. La liquidation incombe l'administration lorsqu'il s'agit par exemple des impôts forfaitaires (les DE, les Timbres). Cependant, il y a des cas où l'administration est bornée seulement sur le contrôle des calculs faits par le redevable (cas des TVA, IR). La liquidation peut être faite également par un tiers qui verse les impôts payés des contribuables (cas des IRSA).

#### **1.3. Le recouvrement**

C'est l'ensemble des procédures administratives et comptables conduisant à l'encaissement des créances fiscales. Des impôts peuvent être retenus à la source ou être déclarés volontairement par le contribuable.

### **2. La place des recettes fiscales dans les recettes publiques**

Les recettes publiques sont composées généralement des recettes courantes et des recettes d'investissement. Si on se réfère à la figure n°8, les recettes fiscales est l'un des éléments des recettes budgétaires.

On trouve sur cette figure, des types de recettes comme :

**Les recettes non fiscales** qui sont principalement les suivantes:

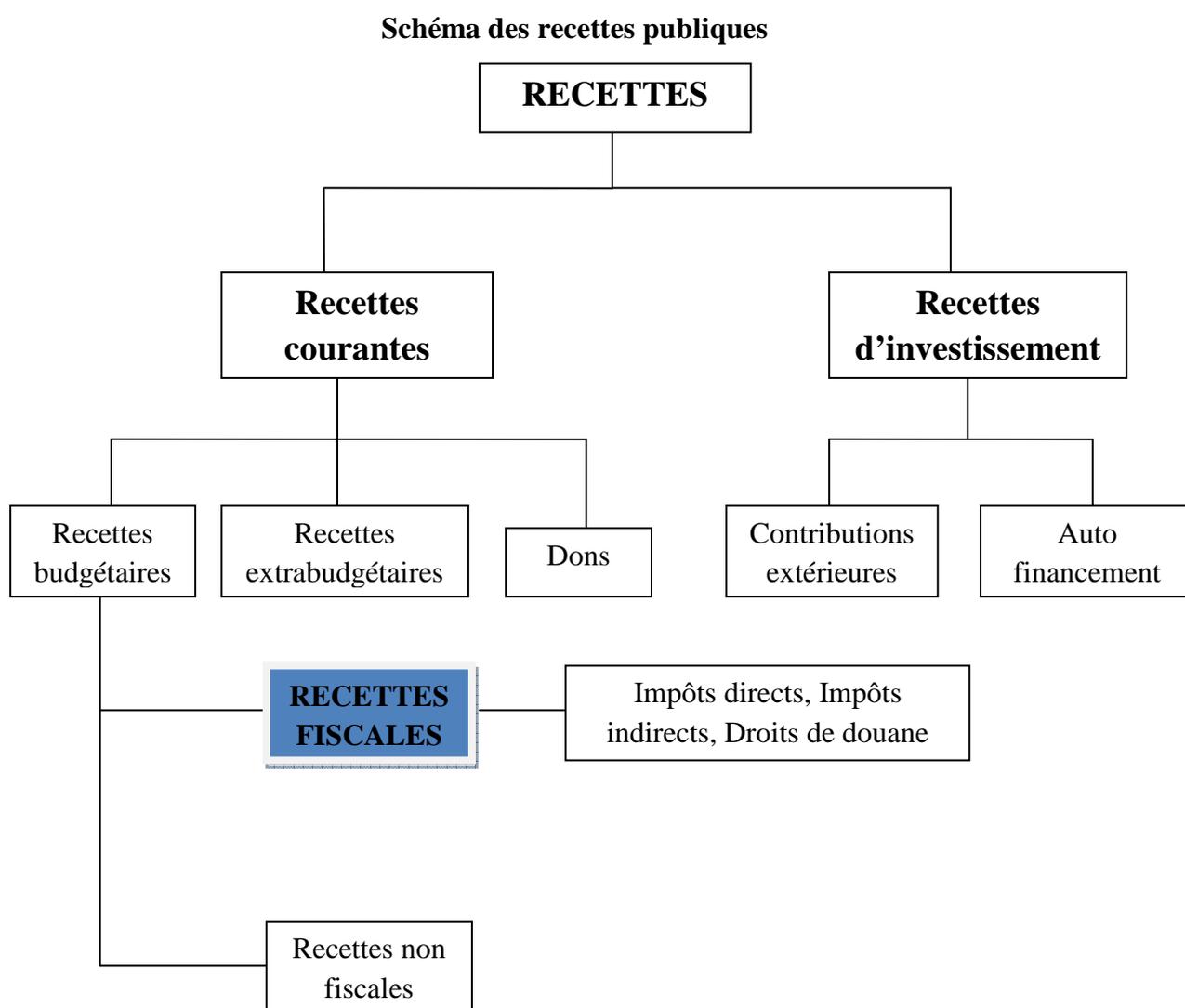
- Les recettes des ministères;
- Les revenus des domaines;
- Les recettes d'exploitation;
- Les produits divers et accessoires;
- Les subventions, participations et fonds de concours; et
- -Les moyens de financement exceptionnel.

**Les recettes extrabudgétaires** sont les recettes non prévues dans la loi des finances.

**Les recettes dons** sont des financements extérieurs au titre des aides non remboursables et dont son équivalent en unité monétaires est reversé dans les comptes de dépôts spécifiques du Trésor aux livres de la Banque Centrale. De tels comptes sont aussi connus sous le nom de Fonds de Contre Valeur (FCV).

**Les contributions extérieures** sont les ressources extérieures non remboursables affectées au financement du Programme d'Investissement Public. A la différence des dons, les contributions ne donnent pas lieu à un reversement dans les FCV.

**Les recettes fiscales**, elles sont déjà détaillées dans la première section de ce présent chapitre. Mais à titre de résumé, elles sont composées des impôts directs, des impôts indirects et des droits de douane.



**Figure n°8 :** Schéma des recettes publiques

**Source :** INSTAT / projet MADIO n°9407

Les recettes fiscales l'Etat figurent parmi les recettes courantes et puis budgétaires de l'Etat. Elles assurent donc les dépenses budgétaires de l'Etat comme les dépenses de fonctionnement, elles assurent également une part dans les investissements publics à Madagascar. On peut dire alors que les recettes fiscales sont très importantes en termes de valeur et d'affectation. C'est ce qu'on va démontrer dans la suivante section.

### **Section 3 : L'importance des recettes fiscales par rapport aux autres recettes**

#### **1. Les recettes fiscales**

Les recettes fiscales sont les composantes les plus importantes des ressources de l'Etat malagasy. Elles sont composées des impôts directs et des impôts indirects ainsi que les droits de douane. Leurs collectes sont assurées par la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des douanes. On peut classer ces recettes en quatre catégories :

- Les impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains
- Les impôts sur les biens et services
- Les impôts sur la propriété
- Les droits et taxes sur le commerce international

#### **2. L'importance des recettes fiscales**

Les recettes fiscales représentent une grande partie des recettes totales de Madagascar. Elles atteignent jusqu' à 77,73% de la totalité des recettes de l'Etat pour 2008 et 80% et plus pour les autres années suivantes. Voici un tableau qui montre l'évolution des recettes fiscales de Madagascar de 2008 à 2012 comparée avec les autres recettes en même période.

**Tableau n°1** : Les recettes fiscales de 2008 à 2012 comparées avec les recettes totales

*En milliard d'Ariary*

<b>Années</b> <b>Rubriques</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>2087,2</b>	<b>1782,0</b>	<b>1980,2</b>	<b>2219,4</b>	<b>2263,0</b>
<b>Autres recettes (dons et recettes non fiscales)</b>	598	272,4	442,1	426,6	380,4
<b>Recettes totales</b>	2685,2	2054,4	2422,3	2646,0	2643,4
<b>% des recettes fiscales</b>	<b>77.72</b>	<b>86.75</b>	<b>81,75</b>	<b>83,88</b>	<b>85,61</b>

**Source** : Calculs de l'auteur selon les données de l'INSTAT / Tableau de Bord Economique (TBE) et INSTAT / Tableau de Bord Economique (RFE) du ministère de l'économie et de l'industrie

Le tableau n°1 montre à quel point les recettes fiscales sont très importantes pour qu'un Etat fonctionne bien. Les recettes non fiscales et les dons ne représentent que moins de 20% de la totalité des recettes de l'Etat dans les années de crise.

D'une manière générale, les recettes de l'Etat sont utilisées pour assurer ses dépenses de fonctionnement et ses dépenses d'investissement. Les activités de l'Etat dépendent alors de ses recettes en matière fiscale ou non. Si l'Etat arrive à collecter plus d'impôt, il peut affecter beaucoup plus de crédits à titre d'investissement public même si le recours à des financements extérieurs lui semble difficile.

### 3. L'investissement public à Madagascar

On a constaté dans le tableau n°1 que la plus grande partie des recettes publiques n'est autre que les divers impôts prélevés par l'Etat. Si on considère maintenant que l'Etat n'a qu'une seule ressource : l'impôt, on trouve plus aisément les investissements publics financés par ce prélèvement.

**Tableau n°2** : Les dépenses d'investissements financées par l'impôt

*En milliard d'Ariary*

<b>Années</b> <b>Rubriques</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Recettes fiscales</b>	2087,2	1782,0	1980,2	2219,4	2263,0
<b>Dépenses budgétaires de l'Etat</b>	1631,7	1443,7	1560	1827,2	2013,4
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>455,5</b>	<b>338,3</b>	<b>420,2</b>	<b>392,2</b>	<b>249,6</b>

**Source** : Calculs de l'auteur selon les données de l'INSTAT/TBE et RFE du Ministère de l'Economie et de l'industrie

La diminution des recettes fiscales a conduit un affaiblissement des crédits disponibles pour l'investissement public. Entre 2008 et 2009, ce montant a diminué de 117.2 milliards d'Ariary.

La faiblesse des investissements publics de source intérieure est causée essentiellement par la déficience de l'activité économique qui va engendrer une baisse des rentrées fiscales. Les recettes fiscales ont diminué de 305,2 milliards d'Ariary. L'activité économique à Madagascar depuis 2009 a connu un grave ralentissement occasionné par la crise politique qui a frappé le pays et la crise économique mondiale. A titre d'illustration, le

taux de croissance du PIB en 2009 a décré de 3,7<sup>34</sup> et le taux de pression fiscale a chuté de 13% en 2008 vers 10.6% en 2009<sup>35</sup>.

Le recours à des financements extérieurs (dons, emprunts) semble encore inévitable pour Madagascar pour que le secteur finance publique fonctionne bien. Les recettes à titre de dons et emprunts sont essentiellement les financeurs des investissements publics à Madagascar.

Les recettes de l'Etat malagasy sont dominées par les recettes fiscales. Cependant, elles ne sont pas suffisantes pour effectuer toutes les dépenses de l'Etat qui sont en général les dépenses courantes ou de fonctionnement et les dépenses en capital ou d'investissement. C'était la crise qui a débuté en 2009 qui est la principale source de la diminution des rentrées fiscales pourtant les financements extérieurs sont très rares. Même si les rentrées fiscales depuis 2009 ont connu une grande difficulté dans le secteur public, la manipulation des taux d'imposition, l'utilisation des politiques fiscales ont encouragé les investisseurs étrangers à investir dans le pays surtout dans le secteur minier.

---

<sup>34</sup> INSTAT/RFE 2010-2011, p.13

<sup>35</sup> INSTAT/RFE 2009-2010, p.17

## Chapitre II : L'impôt au service de l'économie

### Section 1 : Les caractéristiques de la fiscalité à Madagascar

#### 1. Un faible taux de pression fiscale

L'économie malagasy a commencé à se décoller par la mise en application du Madagascar Action Plan depuis 2007. Le taux de pression fiscale enregistré en 2008 était de 13% du PIB avec un PIB nominal de 16099 milliards d'Ariary. A cause de la crise qui a détruit les secteurs privés à Madagascar depuis 2009, les pressions fiscales se trouvent à un niveau quasiment faible suite à la diminution des investissements privés. L'OMD fixe un taux de pression fiscale minimal de 17% du PIB.

**Tableau n°3** : PIB nominal et taux de pression fiscale entre 2008-2012

Années	2008	2009	2010	2011	2012
<b>PIB nominal (en milliard d'Ariary)</b>	16099,00	16 729,40	18 251,00	19 938,00	21 637,40
<b>Taux de pression fiscale (%)</b>	13,00	10,65	10,85	11,13	10,46

**Source** : DGI/Opération Globale du Trésor (OGT)

#### 2. Une part importante des recettes douanières

Comme dans tous les PED, Madagascar utilise encore les recettes douanières comme un moyen d'augmenter les recettes fiscales du pays. Le rôle de ces taxes douanières ne se limite seulement à la collecte d'impôts et taxes mais aussi la protection des industries nationales contre l'arrivée des produits importés. L'Etat taxe ces produits pour que leurs prix soient compétitifs aux prix des produits fabriqués à Madagascar.

Les recettes douanières à Madagascar constituent environ plus de 40% de la totalité des recettes fiscales du pays entre 2008-2012. Le tableau suivant va nous montrer l'évolution des recettes de la douane entre 2008-2012 et leur pourcentage par rapport aux recettes fiscales totales de cette même période.

**Tableau n°4** : Les recettes douanières et leurs pourcentages par rapport aux recettes totales entre 2008-2012

Années	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Recettes totales (en milliard d'Ariary)</b>	2087,2	1 782,0	1 980,9	2 219,4	2 263,0
<b>Recettes douanières (en milliard d'Ariary)</b>	1007,4	753,4	829,7	997,1	1 048,6
<b>pourcentages</b>	<b>48,3</b>	<b>42,3</b>	<b>41,9</b>	<b>44,9</b>	<b>46,3</b>

**Source** : DGI/ OGT

### 3. Une faible progressivité des impôts

La pratique de la progressivité de l'impôt pendant la période de 2008-2012 n'était pas encore une tendance en tant que politique fiscale redistributive à Madagascar. On n'applique la progressivité que sur les IRSA et seulement à deux tranches. La crainte au découragement des investissements est l'un des facteurs qui expliquent cette pratique parce que les détenteurs de revenus élevés sont presque les investisseurs. Voici un tableau qui montre la progressivité de l'IRSA à Madagascar entre 2008-2012.

**Tableau n°5** : La progressivité de l'IRSA à Madagascar entre 2008-2012

Années	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Minimum de perception (en Ariary)</b>	200	200	200	200	200
<b>Revenu entre 0 à 250000 Ariary (en %)</b>	0	0	0	0	0
<b>Revenu plus de 250000 Ariary (en %)</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>21</b>

**Source** : CGI 2008-2012

Comme dans tous les PED, les recettes fiscales du pays dépend d'une grande part des recettes douanières. Une des caractéristiques des PED est également la faiblesse des taux de pression fiscale. Pour surmonter ces problèmes, l'Etat a essayé de donner aux investisseurs directs une plus grande place non seulement pour des raisons financières mais aussi pour des raisons économiques.

## **Section 2 : L'impôt et les Investissements Directs Etrangers (IDE) à Madagascar**

### **1. Le choix d'un environnement fiscal fiable**

Presque tous les gouvernements sont désireux d'attirer les IDE. Car ils peuvent générer de nouveaux emplois, apporter de nouvelles technologies, valoriser le capital humain et, plus généralement, promouvoir la croissance et l'emploi. L'augmentation nette du revenu intérieur qui en résulte est perçue par le secteur public par l'imposition des salaires et bénéfices des sociétés sous contrôle étranger et éventuellement par le biais d'autres impôts sur les entreprises. Étant donné ces avantages potentiels, les décideurs réexaminent continuellement leurs réglementations fiscales de manière à faire en sorte que leur pays soit attrayant pour l'investissement de l'étranger parce que les politiques fiscales peuvent apporter un soutien à l'IDE à s'implanter dans un pays.

Les gouvernements s'efforcent régulièrement d'offrir à l'IDE un environnement fiscal compétitif et la nécessité de faire en sorte qu'une part suffisante de l'impôt national soit prélevée sur les investisseurs étrangers. Cependant, s'il est admis que l'impôt constitue un facteur important dans les décisions de localisation de l'investissement, mais ce n'est pas le principal déterminant.

Les investisseurs comparent rationnellement les charges fiscales correspondant aux différentes localisations, de même que les responsables politiques du pays hôte ont tendance à comparer les pays qui sont similaires en termes de localisation et de taille de marché.

### **2. La contribution des IDE dans l'économie malagasy**

Le flux des IDE observé en 2009 a une valeur de 1 061 milliards d'Ariary contre 2 015,5 milliards en 2008. Apparemment, ce recul a pour causes : les grands projets miniers se trouvent dans leur phase d'exploitation, l'influence de la crise à Madagascar sur les décisions des investisseurs, et enfin la crise financière mondiale qui a rendu difficile les

conditions de financement dans le monde<sup>36</sup>. Par ailleurs, à l'instar de la situation de ces dernières années, la structure des flux reste dominée par ceux des investisseurs de la branche des activités extractives qui sont évalués à 875,4 milliards Ariary en 2009 soit 82,48% du flux total pour la même année<sup>37</sup>.

Au regard des stocks d'IDE durant l'année 2009, on observe une augmentation de 20,47%. Ce taux montre un ralentissement des rythmes des IDE par rapport au taux en 2008 qui est de 60%. Toutefois, malgré ce ralentissement, la part des IDE affectés aux activités extractives venant des investisseurs miniers s'est encore renforcée durant l'année 2009 (74% de l'ensemble soit 4 605,4 milliards d'Ariary)<sup>38</sup>.

Une baisse des flux d'IDE paraît évidente pour l'ensemble de l'année 2010 au niveau de cette branche car ils ne représentent que 14% de la réalisation en 2009. Au niveau des branches hors activités extractives, les premiers résultats obtenus au 1er semestre 2010 semblent indiquer un accroissement des flux d'IDE pour l'année 2010. Ils sont estimés à 266,52 milliards d'Ariary au cours de cette période, soit 57,6% de la réalisation en 2009. Pour l'ensemble, 21,9% des IDE reçus au cours du 1er semestre 2010, proviennent du Canada, et concentrés essentiellement dans la branche des activités extractives. La France occupe la deuxième place avec une participation de 21,7%. Celles des japonais et des Sud Coréens sont respectivement de 17,6% et de 15,1%. Pour les activités hors Activités extractives, 2 pays sont distingués au 1er semestre 2010 à savoir la France (46,03%) et l'Italie (13,73%). Les investisseurs réunionnais semblent intéressés à investir à Madagascar en présentant un poids de 9,6% dans les flux d'IDE de ce groupe de branches<sup>39</sup>.

Ainsi, l'estimation de 782 milliards d'Ariary de flux d'IDE attendue pour le 1er semestre 2011 représente 46,6% de la réalisation de l'année 2010. Les flux en provenance des investisseurs ayant des intérêts au niveau de la branche des activités extractives restent importants. En effet, avec la fin des travaux de construction dans la mise en place du projet Ambatovy, le flux d'IDE en provenance de ce projet serait réduit de 1/3 par rapport à 2010 selon le rapport annuel de SHERITT. Toutefois, le démarrage des autres activités d'extraction minière comme celles des chinois commence à remonter les flux d'IDE à Madagascar<sup>40</sup>. Les données pour l'année 2012 ne sont pas encore disponibles.

---

<sup>36</sup> INSTAT/REF 2009-2010, p.32

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.32

<sup>38</sup> *Ibid.*, p.32

<sup>39</sup> INSTAT/REF 2010-2011, pp.30-31

<sup>40</sup> INSTAT/REF 2011-2012, p.29

### **3. Les incitations pour attirer les IDE**

Madagascar, même s'il a été frappé par une crise politique depuis 2009 qui a engendré un ralentissement des activités économiques, reste encore un pays récepteur d'investissement étranger. La rareté des financements extérieurs qui a provoqué une baisse des recettes publiques a été compensée par l'encouragement des investissements étrangers par des mesures fiscales afin de stimuler de nouveau la croissance sans perdre des recettes fiscales.

Les investissements étrangers contribuent des parts importantes dans le PIB à Madagascar. Depuis quelques années, c'est le secteur minier qui a dominé l'économie du pays. La relation de secteur avec l'impôt serait l'objectif de la section suivante.

## **Section 3 : L'impôt et les activités minières à Madagascar**

Nous savons tous que Madagascar est un pays riche en ressources minières. L'activité économique du pays, depuis quelques années, a débuté de s'attacher à des activités extractives. Ces activités jouent un grand rôle sur les recettes publiques surtout les impôts et redevances.

### **1. Les objectifs du gouvernement**

Le gouvernement malagasy poursuit sa politique d'incitation des sociétés minières déjà implantées à entrer rapidement dans la phase de production et stimule l'intérêt des autres investisseurs dans le respect de ses communautés et de son environnement. Le programme minier a ainsi pour rôle de mettre en place un plan d'action sur : l'augmentation du volume des redevances minières et l'amélioration de la statistique de production et l'exportation des ressources minérales<sup>41</sup>.

En vue d'une bonne gouvernance et de transparence<sup>42</sup>, il convient de

- Renforcer la transparence dans la gestion des ressources minières
- Promouvoir les investissements dans les industries extractives
- Augmenter la valeur ajoutée par l'incitation à la transformation des produits miniers
- veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires en vigueur et mettre en place un système de suivi et contrôle efficient des activités minières et
- établir des données statistiques fiables.

---

<sup>41</sup> INSTAT/RFE 2010-2011 p.52

<sup>42</sup> *Ibid.*, p.52

## 2. Les apports du secteur minier sur les recettes de l'Etat

L'Industrie extractive a été performante en 2009. En effet, la Société QMM (Qit Madagascar Minerals) a continué ses activités et a débuté ses exportations d'environ 109 000T d'ilménite en 2009. Pourtant, les recettes d'exportations minières n'ont atteint que 43,8% de l'objectif de 15,51 milliards d'Ariary que s'est fixé l'Administration minière. Les redevances minières enregistrées n'ont atteint que 290 millions d'Ariary en 2009 contre 352,6 millions d'Ariary en 2008 et 252,5 millions Ariary en 2007. Cette situation est encore le reflet de la vulnérabilité de la gouvernance du secteur suite à la crise économique et financière internationale et la crise politique interne<sup>43</sup>.

L'Industrie extractive continue d'être performante en 2010. En effet, les prévisions de recettes d'exportation de 93 Milliard Ariary a été exécuté à 96,0%. Malgré la crise sociale survenue au sein de la QMM engendrant un ralentissement des activités, la société, à elle seule, a pu exporter 290 816 Tonnes de d'ilménites et générer une recette d'exportation de 83,9 Milliards d'Ariary. Ainsi, 1,005 Milliards d'Ariary de ristournes et 431 Millions d'Ariary de redevances ont été perçus par l'Administration. Les principaux minerais exploités par la QMM sont les sables siliceux quartzeux, les autres sables naturels excepté les sables métallifères, les minerais de titane et leurs concentrés, les minerais de zirconium et leurs concentrés. Il est également à signaler que la Kraomita Malagasy a pu exporter des minerais de chrome de 131 800 tonnes pour une valeur de 33 420 047 566 Ariary<sup>44</sup>.

Des formations ont été organisées dans douze communes des régions de Betsiboka et Boeny. 1 500 orpailleurs et 53 collecteurs ont été formalisés. Ainsi, 53 kg de production d'Or ont été déclarés. Plus de 500 personnes ont été formées pour améliorer la connaissance et la compétence en matière d'or. Vers le dernier trimestre de 2011, 4 cadres du Ministère ont participé à une organisation d'un team building et une conférence internationale. En 2011, les recettes d'exportation des produits miniers ont augmenté de 56% par rapport à celles de 2010, celles de QMM dépassent les 100%. La production de cette Société a atteint 464 000 tonnes en 2011 si elle était de 287 000 tonnes en 2010. Suite au renforcement des suivis et appuis auprès des opérateurs miniers, les redevances minières ont augmenté de l'ordre de 178,7% par rapport aux prévisions (Prévision: 8 milliards d'Ar ; réalisation : 14,3 milliards d'Ar)<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> INSTAT/RFE 2009-2010 p.56

<sup>44</sup>INSTAT/RFE 2010-2011 p.53

<sup>45</sup> INSTAT/RFE 2011-2012 pp.49-50

A part la redevance de 2%, l'industrie minière verse aussi l'IR, l'IRSA, IRCM en tant qu'impôts direct. En 2012, les recettes d'exploration et redevances minières ont respectivement atteint les 108,63 milliards d'Ariary et 3,15 milliards d'Ariary<sup>46</sup>.

### **3. Les contraintes et les problèmes dans le pays**

Un des principaux obstacles à la bonne gouvernance des ressources minières est le caractère artisanal et anarchique de l'exploitation. La sensibilisation et l'information sur le code minier est nécessaire au même titre que la légalisation de la situation des artisans. De plus, les problèmes de statistiques minières persistent.

Suite à la crise politique malagasy, toutes les activités de suivi sont suspendues. Les crédits alloués pour l'intervention de l'administration dans les contrôles et suivis des activités minières n'ont pas été engagés car les décaissements de la Banque Mondiale n'ont pas été effectués. Les efforts de formalisation du secteur aurifère se perdent. Des acteurs qui ont intégré le formel à travers la création de différentes structures comme les comptoirs de l'or se sont peu à peu convertis, en raison de l'absence de mesures incitatives et de protection par rapport aux intervenants informels. Ces derniers ont conduit à la baisse des redevances minières ainsi que les divers impôts qui doivent revenir à l'Etat et ses collectivités.

### **4. Des mesures incitatives pour l'activité minière**

On peut dire alors que le secteur minier sera l'avenir économique de Madagascar. En réalité, les richesses du sous-sol, potentiellement considérables, constituent un capital non renouvelable que l'Etat pourra valoriser à l'aide d'une gestion efficace et prudente. Les chiffres cités ci-dessus nous montrent que les activités minières doivent être encouragées par le gouvernement car elles sont non seulement génératrices d'emploi, de croissance, mais elles octroient aussi des redevances assez importantes pour l'Etat et les collectivités.

Les mesures fiscales sont très utiles pour soutenir ce secteur et pour que les investisseurs locaux et étrangers ne soient pas tentés vers l'informel. La réduction des IR, IRSA, etc. ainsi que la suppression des taxes sur les exportations peuvent inciter ce secteur à se formaliser.

Le secteur privé est très important pour un pays, l'Etat doit donc, par le biais de tous ces moyens, encourager ce secteur. A Madagascar, ce sont les investissements étrangers

---

<sup>46</sup> INSTAT/RFE 2012-2013 p.54

qui sont dominants dans le pays plus précisément les activités du secteur minier. Pour assurer un développement dans ce pays, des mesures de réforme sur la fiscalité peuvent être un instrument à utiliser : à savoir les luttes contre les fraudes et les évasions fiscales, la formalisation des secteurs informels pour augmenter les recettes de l'Etat et enfin la protection de l'environnement par l'instauration d'une taxe environnementale.

# Chapitre III : Des perspectives pour l'avenir

## Section 1 : La lutte contre les fraudes et les évasions fiscales

### 1. Notion sur les fraudes et les évasions fiscales

#### 1.1. Fraudes

Il s'agit d'une dissimulation des matières imposables. Cette dissimulation s'analyse comme des dissimulations comptables, matérielles, juridiques. En effet, *il y a fraude fiscale lorsque sont utilisés, à des fins d'évasion fiscale, des documents faux, falsifiés ou incorrects*<sup>47</sup>, tels que des livres de comptes, des bilans, des comptes de résultat, des fiches de salaire ou d'autres attestations de tiers.

D'une manière plus précise, la dissimulation comptable se fait par la pratique de double comptabilité (un pour l'administration fiscale où le contribuable réduit ses bénéfices et un pour les banques pour avoir un intérêt personnel). Quant à la dissimulation matérielle, il se fait par le non déclaration de certains patrimoines de l'entreprise. Et enfin, la dissimulation juridique se fait, soit par une opération fictive comme une opération avec fausse facture par exemple, soit par une fausse qualification (une mutation à titre gratuit qualifiée en mutation à titre onéreux par exemple).

#### 1.2. Evasions

C'est l'abstention de payer correctement l'impôt en réduisant les revenus, la consommation, c'est-à-dire ses bases d'imposition. En effet, on parle d'évasion lorsqu'un contribuable ne fournit pas une déclaration fiscale, ou il l'a fait mais d'une manière incomplète. Il dissimule ses revenus ou ses valeurs pour que les autorités fiscales n'arrivent pas à calculer une taxation appropriée et pour qu'il verse un impôt inférieur au montant effectivement dû<sup>48</sup>.

L'évasion peut s'appliquer au niveau international, c'est dans le cas où une firme a une filiale dans un autre pays. Le contribuable transfère ses bénéfices dans les pays où le taux est faible.

---

<sup>47</sup> Contribution de la commission au conseil européen du 22 mai 2013, *Lutter contre la fraude l'évasion fiscale*, p.1

<sup>48</sup> *Ibid.*, p.1

## **2. Les causes des fraudes et évasions fiscales à Madagascar**

### **2.1. Les causes techniques**

Il s'agit du système fiscal, les contribuables ont tendance à fuir le paiement des impôts faute de lourdeur des procédures administratives que ce soit au moment d'enregistrement ou au moment du recouvrement de l'impôt.

L'existence d'une corruption au niveau de l'administration qui est une forme de faiblesse du système fiscal, la complexité du système fiscal qui ne met pas à l'aise les contribuables.

### **2.2. Les causes politiques et économiques**

D'un point de vue politique, les contribuables fuient l'impôt car ils ne sont pas pour le régime politique au pouvoir. L'usage direct des prélèvements ne sont pas très connus par les payeurs d'impôts c'est-à-dire qu'ils ne savent pas le lien entre l'impôt payé et son usage. Ceci va facilement entraîner des fuites devant l'impôt.

D'un point de vue économique, l'insuffisance de qualités des biens et services publics, le taux d'inflation qui ne cesse d'augmenter va entraîner une perte de pouvoir d'achat pour les ménages, ainsi que l'absence d'une politique publique précise ont encouragé les fuites devant l'impôt pendant les périodes de crise dans le pays.

## **3. Les mesures à prendre**

### **3.1. Les préventions**

L'administration doit s'intéresser à une simplification fiscale c'est-à-dire la simplification du système fiscal existant. On connaît tous que les fuites devant l'impôt vont entraîner des pertes de recettes pour l'Etat, donc il faut réviser les taux qui sont jugés trop lourds, alléger les procédures d'immatriculation des contribuables et de recouvrement des impôts. Pour les évasions fiscales au niveau international, le développement des conventions fiscales entre les pays semble un remède efficace.

Les contrôles fiscaux doivent être renforcés. En effet, la vérification des déclarations faites par le redevable de l'impôt, la coopération entre l'administration fiscale, les banques, les cabinets d'audit, pour éviter la pratique d'une double comptabilité ou même d'une triple comptabilité sont des mesures de prévention pour limiter les fraudes et les évasions fiscales.

### **3.2. Les sanctions**

Lorsqu'un contribuable est jugé d'avoir commis un délit de fraude ou évasion fiscale, les sanctions fiscales et pénales dissuasives doivent être appliquées. Les sanctions se fassent par la majoration des droits jusqu'à un emprisonnement.

Pour assurer l'augmentation de recettes fiscales, combattre les fuites devant l'impôt est une mesure indispensable. Cette lutte se fait par une réforme du système fiscale et l'instauration d'une sanction dissuasive sans oublier la lutte contre la corruption. On peut parler également une fuite devant l'impôt la pratique d'une activité informelle. Une vision sur cette activité, des mesures de formalisation sont exposées dans la suivante section.

## **Section 2 : Une vision sur les secteurs informels à Madagascar**

### **1. Les résultats des enquêtes**

#### **1.1. Situation des emplois informels en 2012**

La crise politique qui a débuté en 2009, qui avait entraîné la suspension des certaines activités économiques, la fermeture des zones franches lors de la rupture du pays avec l'African Growth Opportunity Act ainsi que d'autres facteurs économiques et sociaux, ont aggravé la situation professionnelle à Madagascar. Les entreprises qui sont fermées pendant la crise ont donné un avantage aux activités informelles dans le pays<sup>49</sup>. Cependant, le secteur informel avait un grand rôle à jouer en tant que sphère de résorption du chômage.

Les enquêtes de l'INSTAT en 2012 ont montré que neuf emplois sur dix sont informels dont 75% dans les entreprises informelles agricoles<sup>50</sup>. Le pourcentage des emplois créés dans le secteur informel hors agriculture est la plus élevée dans les régions d'Analamanga qui était 40,8% et de DIANA avec une proportion de 29 %. Ces deux régions ont d'énormes potentialités en matière de ressources humaines, de ressources financières et administratives. C'est également dans ces régions que la création d'emploi formel est la plus importante (14 %)<sup>51</sup>.

---

<sup>49</sup> RASOANANTENAINA Rindra Niriana, *fiscalité et développement*, Mémoire de fin d'études encadré par RAMANAMPANOHARANA Andry, Maîtrise ès-Sciences Economiques, Université d'Antananarivo, année académique 2011-2012, p.56

<sup>50</sup> INSTAT/Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel -2012, Enquête n°1, p.36

<sup>51</sup> *Ibid.*, p.36

## **1.2. L'apport du secteur informel dans l'économie malagasy**

Les secteurs services et industriels représentent respectivement 14 % et 12 % du chiffre d'affaires annuel du secteur informel. Le chiffre d'affaires annuel de ces secteurs non agricole a atteint 14 721 milliards d'Ariary au cours de l'exercice 2011-2012. Une part importante de ce montant soit 69 % provient des activités commerciales. Seulement 5 % du chiffre d'affaires du secteur informel dérive des activités de sylviculture et des activités extractives de la branche primaire<sup>52</sup>.

On constate une part importante du commerce dans le secteur informel non agricole, il importe de raisonner en termes de valeur ajoutée pour apprécier le poids économique réel de ce secteur. Les unités de production individuelles du secteur informel ont créé 4 842 milliards d'Ariary de valeur ajoutée. Le secteur informel contribue à plus de 24 % du PIB total en 2012 et 36 % du PIB marchand non agricole<sup>53</sup>.

## **2. L'imposition des secteurs informels**

### **1.1. Les obstacles**

L'une des étapes la plus pertinente pour gagner des recettes à ces informels est sa formalisation. L'obstacle pour les acteurs de ce secteur et la lourdeur des procédures administratives à suivre. En effet, Pour obtenir un statut légal, toute unité de production non constituée en société est censée, suivre les démarches suivantes<sup>54</sup> : L'entrepreneur doit déclarer l'existence de son établissement au Fokontany. Ensuite, il va remplir une déclaration d'existence aux contributions et payer la patente, et de demander une carte statistique à l'INSTAT. Puis, il retourne aux contributions afin d'obtenir sa carte professionnelle ou carte rouge, qui devra être renouvelée chaque année et lui donnera la possibilité de se fournir chez les grossistes. L'inscription au Registre du Commerce lui permettra de recourir au système judiciaire en cas de litige et se faire connaître en apparaissant au Journal Officiel.

### **1.2. Les résultats des négociations**

*La légalisation du secteur informel a pour objectif de réintégrer le secteur informel dans les circuits officiels et contribuer à l'effort fiscal de la Nation<sup>55</sup>.* Les chefs des unités de production individuelle souhaitent l'unicité de l'impôt : 35 % des unités de production individuelle revendique l'impôt synthétique tandis que 19 % le rejette. La

---

<sup>52</sup> INSTAT/Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel -2012, Enquête n°2, p.45

<sup>53</sup> *Ibid.*, p.45

<sup>54</sup> *Ibid.*, p.60

<sup>55</sup> *Ibid.*, p.65

périodicité annuelle du recouvrement de l'impôt est sollicitée par 73 % des opérateurs informels.

**Tableau n°6** : Le consentement à payer mensuel des branches d'activités des secteurs informels

Branches d'activités	Services aux Ménages et Industries Extractives	Transport, Réparation et Autres Services
Montant de l'impôt	3 300 Ariary	9 000 Ariary à 13 000 Ariary par mois

**Source** : INSTAT/Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (2012) Enquête n°2

### 3. L'intervention de l'Etat

En regardant le poids de l'informel dans l'économie malagasy, les recettes fiscales venant de cette activité peuvent procurer à l'Etat des sommes importantes si la formalisation fonctionne bien. L'Etat doit alors favoriser la sensibilisation des activités informelles à se formaliser. Les négociations entre l'Etat et les acteurs sont très utiles pour qu'il n'y ait pas divergence d'idée entre les deux parties. L'allégement des procédures de formalisation au niveau des services administratifs peut inciter les informels à s'enregistrer.

Depuis l'existence de la crise dans le pays, plusieurs entreprises ont été fermées pourtant l'ouverture des autres n'a pas pu compenser les pertes d'emplois formels pendant 2008-2012. C'est pour cette raison que l'activité informelle a dominé l'économie malagasy qui nous a fait perdre beaucoup de recettes. La contrainte à la dégradation de l'environnement est devenue un sujet à traiter à Madagascar non seulement sur la pollution de l'air mais aussi sur la disparition des richesses forestières du pays. Pour la protection de l'environnement à Madagascar, on peut instaurer une taxe qui pourra limiter l'émission de grandes entreprises et le comportement des consommateurs ; et ces recettes vont être affectées à la protection de nos ressources naturelles.

## Section 3 : Vers une fiscalité de l'environnement à Madagascar

### 1. Contexte environnemental

Les contraintes environnementales sont devenues des problèmes mondiaux. Les pays industrialisés ont déjà pris l'initiative de gérer leurs problèmes au niveau national pour lutter contre l'excès d'émission de GES qui sont les sources de pollutions de l'air et du réchauffement climatique. Le gouvernement français a diffusé en novembre 2006 l'idée

d'introduire une taxe carbone sur les importations en provenance des pays refusant de s'engager au protocole de Kyoto<sup>56</sup>.

La qualité de l'eau et celle de l'air sont essentielles à la vie. Le cadre de vie est constitué de l'air de l'eau et du paysage. L'idée dominante de ces dernières années était inclinée vers l'idée qu'il existait une corrélation entre la qualité de ce cadre de vie et la croissance économique. L'industrialisation accroît la pollution et l'empreinte écologique de la société s'agrandit<sup>57</sup>.

L'introduction de la fiscalité de l'environnement est justifiée à Madagascar du fait que les pollutions urbaines ne cessent de s'aggraver à cause de l'augmentation du nombre de voitures et des produits polluants; l'industrialisation qui commence à décoller va sans doute accroître l'émission de GES dans les grandes villes ainsi que dans les régions où se trouve l'industrie émettrice.

## **2. Les mécanismes de son application à Madagascar**

### **2.1. L'assiette de l'impôt**

La taxe concerne tous les produits qui sont l'origine d'émission de gaz polluants. Il s'agit par exemple des voitures occasions, des tabacs, ainsi que les produits en plastiques. Ces produits qu'ils soient fabriqués à Madagascar ou en provenance de l'étranger doivent être taxés par une autre taxe spécifique à l'environnement différente des simples taxes déjà existantes. Elle s'applique également aux activités de production qui affecte négativement l'environnement. Cette taxe va orienter le comportement des agents économiques en diminuant le volume de production et de consommation de ces produits.

### **2.2. Les incidences de la taxe**

Deux cas peuvent se produire : d'une part, la taxe est supportée par les consommateurs du bien lorsque la taxe fait partie des impôts indirects ; d'autre part, les producteurs la supportent lorsque l'administration fiscale pénalise les recettes des producteurs.

La taxe s'applique au revenu perçu par le producteur c'est-à-dire qu'on l'assit sur les bénéfices des sociétés. Tandis que les consommateurs du bien et les usagers du service payeront la taxe au moment de l'achat des produits. Pour les produits importés, la taxe est

---

<sup>56</sup> ABBAS Mehdi, *Environnement et fiscalité : L'enjeu de la taxe carbone*, Fondation pour l'innovation politique, Paris, 2008, p.3

<sup>57</sup> CARRET Jean Christophe, RAJAONSON Bienvenu, *et al*, « *L'environnement a Madagascar : un atout à préserver, des enjeux à maîtriser* »,

perçue au niveau de la douane, donc c'est une taxe indirecte. L'instauration d'une telle taxe n'a pas pour but d'augmenter les rentrées fiscales mais plutôt de réduire la production et la consommation des biens et services générateurs de GES<sup>58</sup>.

### **3. L'affectation des recettes perçues**

Ces recettes doivent être affectées à des programmes de lutte contre la dégradation de l'environnement et du changement climatique. A Madagascar, les crédits affectés à l'environnement semblent encore moindres. Il est donc normal d'introduire une taxe sur l'environnement non seulement pour réduire la pollution et les dégâts mais aussi afin de collecter des prélèvements pour financer les projets du ministère qui sont suspendus par faute de moyens.

Le reboisement est l'un des programmes qui doit être appuyé. Il s'agit de l'augmentation des superficies reboisées. Tous organismes et les groupements de personnes (écoles, groupements religieux, employés d'une société, syndicats...) qui veulent faire un reboisement ne doivent plus avoir des problèmes sur le manque de moyens car les recettes de la taxe seraient utilisées par le ministère pour l'approvisionnement en arbres et le suivi des surfaces déjà reboisées.

Des montants peuvent être aussi alloués à des projets des luttes contre les feux de brousse, la protection des aires protégées à Madagascar. Il en est de même pour la création de nouvelles zones forestières pour protéger les faunes et flores du pays. Le ministère de l'environnement doit privilégier les sites touristiques, les réserves naturelles et tous ceux qui ont trait avec la forêt et l'eau, en leur accordant des grandes parts de la taxe.

Enfin, puisque le fait générateur de la taxe était l'existence des externalités négatives, elle peut être utilisée directement à internaliser ces effets externes. Par exemple, on a effectué un prélèvement sur les cigarettes ou sur les sociétés émettrices de CO<sub>2</sub>, l'internalisation se fait par la construction d'un hôpital de traitement des cancers de poumon.

---

<sup>58</sup> RAVELONARIVO Fanjasoa, *Réflexion sur la mise en place d'une taxe écologique, une taxe sur la pollution*, Membres de jury : RAHARINARIVONIRINA Alison, RAJAONARY Mamy et RAKOTOARISOA Jean Eric, Mémoire de DEA en Droit des Affaires, Université d'Antananarivo, 2012, p.95

## CONCLUSION GENERALE

Pour conclure, l'évolution de la conception de l'impôt est en fonction des contextes historiques dominants dans le monde tant sur le plan politique, social que sur le plan économique. Des différents courants de pensée ont parlé de l'impôt à l'époque, des différents auteurs l'ont théorisé, mais on peut dire que dans toutes ces visions, l'impôt peut être utilisé comme un moyen de financer l'Etat dans ses besoins financiers aussi bien dans son fonctionnement que dans ses dépenses en investissement. Il sert aussi à orienter la vie économique d'un pays en encourageant les investissements privés, en réduisant les inégalités et en protégeant l'environnement.

Dans le cas de Madagascar entre 2008-2012, l'impôt jouait un rôle majeur car depuis la crise politique de 2009, on a assisté à une rareté des financements extérieurs. On peut dire que l'impôt est toujours la ressource permanente et dominante du pays. La fermeture des entreprises localisées dans les pays pendant cette crise a entraîné la perte d'emploi pour les ménages et la perte de recettes fiscales pour l'Etat. Face à cette double perte, l'Etat a encouragé, par le biais de la fiscalité, des investisseurs étrangers pour relancer l'économie du pays qui était totalement détruite. Les réformes en matière de fiscalité semblent importantes dans les domaines de l'environnement, de l'activité informelle, et de la politique fiscale en général.

La part de l'impôt dans l'investissement public à Madagascar est encore insuffisante. On peut dire que Madagascar est toujours dépendant de l'étranger en matière d'investissement public. Ses apports, donc, sur la réduction des inégalités par l'utilisation des dépenses publiques sont peu efficaces. L'initiative du pays à inciter les investisseurs étrangers surtout dans le secteur minier se fait par la réduction ou l'exonération de certaines taxes qui pèsent sur ces investisseurs. Les défis pour Madagascar sont beaucoup mais d'une manière générale, l'élargissement des bases d'imposition, la lutte contre les fuites devant l'impôt, la fiscalité de l'environnement semblent des mesures importantes. L'encouragement des investisseurs étrangers à investir dans le pays nécessite pour Madagascar un allègement des taux d'imposition. C'est-à-dire que l'Etat doit faire de ce pays un paradis fiscal qui signifie un territoire dont le taux d'imposition est minimal pour attirer les capitaux recherchant une rentabilité et de sécurité. Comment Madagascar peut-il alors devenir un paradis fiscal pour attirer les investisseurs mondiaux sans perdre des gains fiscaux pour l'Etat ?

# ANNEXES

**Annexe 1** : Les recettes fiscales de Madagascar en détail de 2009-2012 (en milliard d'Ariary)

PERIODE	2009	2010	2011	2012
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>1 782,04</b>	<b>1 980,85</b>	<b>2 219,42</b>	<b>2 263,01</b>
<b><u>A - RECETTES DGI</u></b>	<b>1 028,61</b>	<b>1 151,11</b>	<b>1 222,30</b>	<b>1 214,40</b>
<b>1 IMPOTS S/ REVENU, BEN., GAINS</b>	<b>462,90</b>	<b>490,29</b>	<b>518,78</b>	<b>512,57</b>
IR :	264,15	236,43	219,45	230,53
- IR	252,48	236,43	219,45	230,53
- IRNS	3,04	-	-	-
- IBS	8,52	-	-	-
- TFT	0,11	-	-	-
IRSA	152,26	201,08	244,91	230,86
IRCM	32,66	37,45	38,94	35,38
IPVI	1,73	1,84	1,62	1,81
autres (Taxe d'incorporation)	-	-	-	-
I.S.	12,10	13,50	13,87	13,99
<b>2 IMPOTS S/ LA PROPRIETE</b>	<b>10,62</b>	<b>10,56</b>	<b>15,06</b>	<b>13,65</b>
Taxe de pub. foncière	0,01	-	-	-
Taxe s/ véhicule. (vignettes)	-	-	-	-
Droit d'enregistrement	10,62	10,56	15,06	13,65
TAVS	-	-	-	-
<b>3 IMPOTS S/ BIENS &amp; SERVICES</b>	<b>549,21</b>	<b>646,69</b>	<b>684,80</b>	<b>685,07</b>
TUT -TST - TVA int	383,66	437,35	457,36	443,82
Droit d'accises	157,60	201,04	215,94	234,23
Bénéfice RMMF	-	-	-	-
Redev. s/ Prod.	0,13	-	-	-
taxe s/ sucre	-	-	-	-
taxe de vérification	-	-	-	-
taxe s/ assurances	4,35	4,57	4,79	6,28
divers (1) * Int retard	3,48	3,74	6,72	0,74

* peine	-		-	-
* amendes	-		-	-
<b>4 Droit de timbre</b>	<b>5,88</b>	<b>3,56</b>	<b>3,66</b>	<b>3,11</b>
<b><u>B - RECETTES DGD</u></b>	<b>753,43</b>	<b>829,74</b>	<b>997,12</b>	<b>1 048,61</b>
Droit de douanes	163,18	172,37	209,81	227,09
Taxe d'importation	-	-	-	-
TVA import	362,76	387,09	476,47	522,24
Taxes s/ prod. pétroliers	90,66	90,36	86,97	76,58
TVA s/ produits pétroliers TVAPP	136,71	179,59	223,84	222,61
Droit d'accises	-	-	-	-
Taxe statistique s/ import	-	-	-	-
droits de navigation	-	-	-	-
Autres	0,13	0,33	0,03	0,09
PIB nominal	16 729,40	18 251,00	19 938,00	21 637,40
TPF	10,65	10,85	11,13	10,46

**Source :** DGI

### **Annexe 2** : Madagascar face à l'OMD

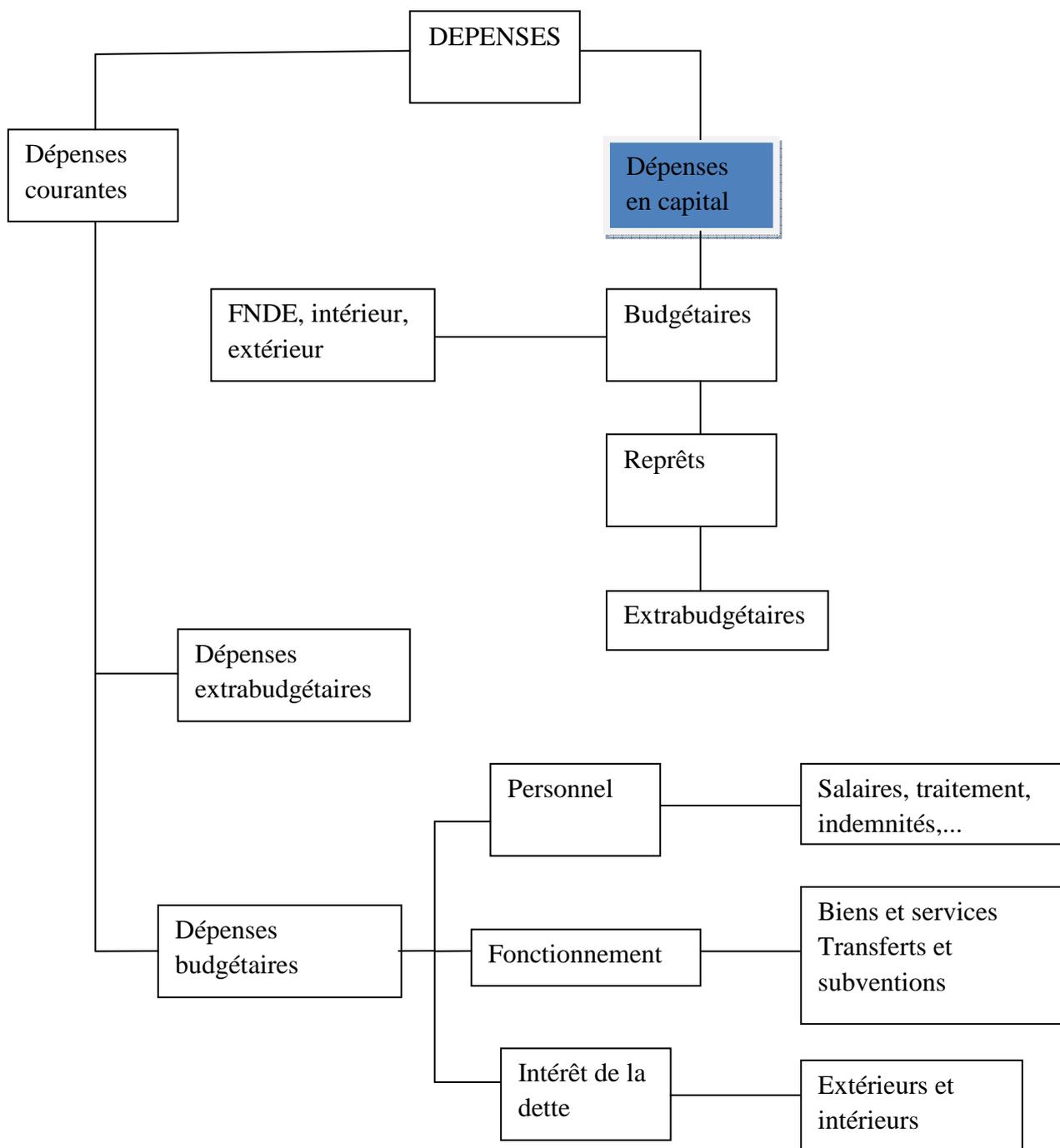
*« A cinq ans du rendez-vous de 2015, Madagascar était loin de tenir ses engagements de 2000. Et rien n'indique aujourd'hui que l'ensemble des OMD sera atteint à l'échéance prévue. Des progrès ont été réalisés en matière d'éducation et de lutte contre le sida, mais dans les autres domaines notamment la lutte contre la pauvreté, la malnutrition, la participation active de la femme à la société malgache ou encore la lutte contre la déforestation, les progrès sont lents voire inexistantes. Il y a même un risque de retournement de la tendance dans différents domaines. » MADAGASCAR Bilan Commun de Pays 2012*

### **Annexe 3** : Engagements dans le Protocole de Kyoto

*« Le protocole de Kyoto adopté en 1997 a établi les engagements nécessaires pour mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le Protocole fixe comme objectif pour les 38 pays les plus industrialisés du monde (dont la liste figure en Annexe B du Protocole) une réduction de 5 % de leurs émissions globales de 6 gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SF<sub>6</sub>) par rapport aux niveaux observés en 1990. Les pays ne figurant pas à l'Annexe B du Protocole*

*n'ont pas d'objectifs. Ces réductions doivent être effectives sur la période 2008-2012. Pour être légalement contraignant, le Protocole devait être ratifié par les institutions nationales compétentes de chaque pays signataire. Les Etats-Unis sont le seul pays développé à ne pas l'avoir ratifié. » ANAÏS DELBOSC et CHRISTIAN DE PERTHUIS dans « Les marchés de carbone expliqués ».*

**Annexe 4 :** La place de l'investissement public dans les dépenses de l'Etat



**Source :** INSTAT/Projet MADIO n°9407

**Annexe 5** : Pays à faible revenu en Afrique subsaharienne-Taux de pression fiscale comparés avec la moyenne

<b>Pays</b>	<b>Moyenne (2005-2012)</b>
Kenya	21.9
Malawi	20.7
Libéria	17.0
<b>Moyenne</b>	<b>16.6</b>
Bénin	15.9
Togo	15.7
Mozambique	15.5
Guinée	14.9
Mali	14.5
Tanzanie	14.3
Gambie	14.2
Burundi	13.1
Burkina Faso	12.9
Congo, Rép. Dém.	12.8
Tchad	12.6
Rwanda	12.5
Niger	12.3
Ouganda	11.7
Erythrée	11.1
Madagascar	11.1
Comores	10.9
Ethiopie	10.7
Sierra Léone	8.7
République Centrafricaine	8.3
Guinée-Bissau	7.0
Soudan	7.0

Source : World Development Indicators (Banque mondiale), MFB, Calcul du FMI

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages

BELTRAME Pierre, *La fiscalité en France, 8ème édition*, Les fondamentaux, HACHETTE Supérieur, Paris, 2001, 189 pages

GILLIS Malcolm, PERKINS Dwight H. et al, *Economie du développement, 4ème édition*, Ouvertures économiques, De Boeck, 1998, 784 pages

GREFFE Xavier, *Principes de politique économique*, ECONOMICA, AUPELF, Paris, 1989, 286 pages

JEZE Gaston, Cité par DUVERGER Maurice, *Finances publiques, 11<sup>ème</sup> édition*, PUF, Paris, 1972, 668 pages

LAFFER Arthur, *La loi des rendements fiscaux décroissants*, Institutum europaeum, ARTHUR LAFFER Associates, Rolling Hills Estates, California, 1980, 66 pages

MILLIERE Guy, FALQUE Max, *Ecologie et liberté : une autre approche de l'environnement*, Liberalia, LITEC, Paris, 1992, 378 pages

MONTOUSSE Marc, *Nouvelles théories économiques*, Thèmes et débats, Bréal, 2002, 128 pages

RICARDO David, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, (trad. Française 1847), chap. I à XVI, 1817, 169 pages

ROUX Vincent, *Grands problèmes économiques, Introduction à l'économie politique, 2ème édition*, Ellipses, 2012, 190 pages

## Mémoires

RANDRIANANTENAINA Onesime Valentin, *prévision des recettes fiscales et analyse des résultats*, Mémoire de fin d'Etudes encadré par RAJOELISON ANDRIAMAHAZOMANANA Liva, Inspecteur des impôts, ENAM, 2003-2005

RASOANANTENAINA Rindra Niriana, *fiscalité et développement*, Mémoire de fin d'études encadré par RAMANAMPANOHARANA Andry, Maîtrise ès-Sciences Economiques, Université d'Antananarivo, année académique 2011-2012

RAVELONARIVO Fanjasoa, *Réflexion sur la mise en place d'une taxe écologique, une taxe sur la pollution*, Membres de jury : RAHARINARIVONIRINA Alison, RAJAONARY Mamy et RAKOTOARISOA Jean Eric, Mémoire de DEA en Droit des Affaires, Université d'Antananarivo, 2012

THIBAUT Moraine, *Les conséquences de la mise en place d'une taxe carbone : le cas de la Belgique*, Mémoire de fin d'études encadré par BAULER Tom, Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, Université libre de Bruxelles, Année académique 2009-2010

### **Articles, Documents, Rapports**

ABBAS Mehdi, *Environnement et fiscalité : l'enjeu de la taxe carbone*, Fondation pour l'innovation politique, Paris, 2008, 16 pages

Cahier français n°261, *Le budget de l'Etat*, 1993, 104 pages

CARRET Jean Christophe, RAJAONSON Bienvenu, *et al*, « *L'environnement à Madagascar : un atout à préserver, des enjeux à maîtriser* », 24 pages

Code des douanes à Madagascar 2006 et 2013

Code des impôts à Madagascar 2008 à 2013

COLLIARD Jean-Édouard et MONTIALOUX Claire, *Une brève histoire de l'impôt*, Regards croisés sur l'économie, 2007/1 n° 1, 191 pages

Conseil Economique pour le Développement Durable n° 4, *Taxe carbone : Recyclage des recettes et double dividende*, Paris, 2009, 4 pages

Contribution de la commission au conseil européen du 22 mai 2013, *Lutter contre la fraude l'évasion fiscale*

DGI/Opération Globale du Trésor 2009 à 2012

GREFFE Xavier, *Débats sur l'impôt*

INSTAT/Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel -2012, Enquête n°1

INSTAT/Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel -2012, Enquête n°2

INSTAT/Rapport Economique et Financier 2008-2012

INSTAT/Tableau de Bord Economique n°00 à n°11

MOKIME Alexandre Nshue, *Modèles de croissance économique*, Kinshasa, 2012, 41 pages

Réseau Action Climat France, *Protocole de Kyoto : Bilan et perspectives*, 2012, 51 pages

SCHUBERT Katheline, *Pour la taxe carbone. La politique économique face à la menace climatique*, CEPREMAP, Presses de l'École normale supérieure, 2009, 90 pages

## **WEBOGRAPHIE**

<http://www.impôt.mg/hisoire2.php>

# TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	I
LISTE DES TABLEAUX.....	II
LISTE DES FIGURES.....	III
LISTE DES ANNEXES.....	IV
LISTE DES ABREVIATIONS.....	V
GLOSSAIRE.....	VI
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : LES CONCEPTS THEORIQUES SUR L'IMPOT .....	3
Chapitre I : Les éléments théoriques et historiques de l'impôt.....	4
Section 1 : Définitions et historiques .....	4
1. L'impôt.....	4
2. Historiques .....	5
Section 2 : L'impôt dans l'histoire de la pensée économique.....	6
1. Le mercantilisme et l'impôt .....	6
2. L'impôt foncier et la physiocratie .....	7
3. L'impôt selon les classiques.....	7
4. Les rôles de l'impôt selon les néoclassiques.....	8
5. Keynes et la politique fiscale .....	8
Section 3 : Le débat théorique sur l'impôt .....	9
1. Le principe du bénéfice .....	9
2. Le principe de la capacité contributive .....	10
Chapitre II : Les incidences de l'impôt.....	12
Section 1 : Les catégories d'impôts.....	12
1. Les impôts sur les revenus .....	12
2. Les impôts sur la dépense.....	13
3. Les impôts sur le capital.....	14
Section 2 : L'élasticité-prix de la demande.....	15
1. Représentations graphiques.....	15

2. Interprétations.....	18
Section 3 : La courbe de Laffer.....	18
1. Principes .....	18
2. Représentation graphique.....	19
3. Interprétation .....	20
Chapitre III : Les rôles économiques de l'impôt sur la croissance et sur le développement .....	22
Section 1 : Un stimulant de la croissance.....	22
1. Notion sur la croissance .....	22
2. L'impôt au service de la croissance .....	23
Section 2 : Garant de l'équité sociale.....	25
1. L'impôt progressif.....	25
2. Dépenses et équité.....	26
Section 3 : Instrument de protection de l'environnement .....	27
1. Les origines de la taxe.....	27
2. Un petit débat sur la fiscalité de l'environnement.....	29
3. Le mécanisme de la taxe .....	30
<b>PARTIE II : LA CONTRIBUTION DES IMPOTS D'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT A MADAGASCAR ENTRE 2008-2012 .....</b>	<b>32</b>
Chapitre I : L'impôt dans les finances publiques malagasy .....	33
Section 1 : Les recettes fiscales de l'Etat malagasy .....	33
1. Historique .....	33
2. Les recettes de la Direction Général des Impôts (DGI) .....	33
3. Les taxes perçues par la Douane .....	35
Section 2 : La structure des recettes à Madagascar .....	36
1. Les phases de perception des recettes fiscales .....	36
2. La place des recettes fiscales dans les recettes publiques .....	36
Section 3 : L'importance des recettes fiscales par rapport aux autres recettes .....	38
1. Les recettes fiscales .....	38

2. L'importance des recettes fiscales.....	38
3. L'investissement public à Madagascar.....	39
Chapitre II : L'impôt au service de l'économie .....	41
Section 1 : Les caractéristiques de la fiscalité à Madagascar.....	41
1. Un faible taux de pression fiscale .....	41
2. Une part importante des recettes douanières.....	41
3. Une faible progressivité des impôts .....	42
Section 2 : L'impôt et les Investissements Directs Etrangers (IDE) à Madagascar.....	43
1. Le choix d'un environnement fiscal fiable.....	43
2. La contribution des IDE dans l'économie malagasy.....	43
3. Les incitations pour attirer les IDE.....	45
Section 3 : L'impôt et les activités minières à Madagascar .....	45
1. Les objectifs du gouvernement.....	45
2. Les apports du secteur minier sur les recettes de l'Etat .....	46
3. Les contraintes et les problèmes dans le pays .....	47
4. Des mesures incitatives pour l'activité minière .....	47
Chapitre III : Des perspectives pour l'avenir.....	49
Section 1 : La lutte contre les fraudes et les évasions fiscales .....	49
1. Notion sur les fraudes et les évasions fiscales.....	49
2. Les causes des fraudes et évasions fiscales à Madagascar.....	50
3. Les mesures à prendre .....	50
Section 2 : Une vision sur les secteurs informels à Madagascar.....	51
1. Les résultats des enquêtes .....	51
2. L'imposition des secteurs informels .....	52
3. L'intervention de l'Etat .....	53
Section 3 : Vers une fiscalité de l'environnement à Madagascar.....	53
1. Contexte environnemental.....	53
2. Les mécanismes de son application à Madagascar .....	54

3. L'affectation des recettes perçues .....	55
CONCLUSION GENERALE .....	56
ANNEXES .....	VIII
BIBLIOGRAPHIE .....	XII
WEBOGRAPHIE.....	XIV

**Nom :** RANDRIANANDRASANA

**Prénoms :** Nomentsoa Nekena

**Titre :** Le poids économique des impôts d'Etat : cas de Madagascar (2008-2012)

**Nombre de tableaux :** 6

**Nombre de figures :** 8

**Nombre de pages :** 78

## **RESUME**

L'impôt est la ressource qui domine en grande proportion les recettes de l'Etat malagasy. Cependant, les recettes perçues par l'Etat dans le pays ne peuvent assurer qu'une faible part dans les investissements publics à cause d'une base d'imposition trop étroite qui va affecter les recettes fiscales de l'Etat. Pour promouvoir le développement, l'Etat accorde aux investisseurs privés surtout étrangers un environnement favorable à l'investissement par le biais des politiques fiscales non seulement pour collecter des impôts mais pour favoriser la croissance et créer des emplois pour les Malagasy.

Des réformes sont indispensables pour Madagascar si on veut à la fois promouvoir la croissance, assurer les investissements publics par nos propres moyens et enfin protéger les ressources naturelles du pays contre la dégradation de l'environnement.

**Mots clés :** Impôt, Recette Fiscale, Etat, Investissement Public, Investissement Privé, Environnement.

**Encadreur :** RAZAFINDRAKOTO Jean Lucien

**Adresse de l'auteur :** Lot IAH 37 ter A Avaratsena Ambohidrapeto